



REPUBLIQUE DU BENIN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE
MAGISTRATURE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU CYCLE 2 POUR
L'OBTENTION DU DIPLOME D'ADMINISTRATEUR D'ACTION
CULTURELLE

Option :

Sciences et Techniques de
l'Information Documentaire

Filière :

Bibliothéconomie - Documentation

Année académique

2010-2011

**Institutionnalisation dans le contexte
LMD de la formation à la recherche
documentaire à la BUAC (Bibliothèque
de l'Université d'Abomey-Calavi)**

Réalisé et soutenu par :

AGBESSI Nafo Denis

Directeur de stage

M. Jean TCHOUGBE

Directeur de mémoire

M. Julien DJOSSE

Décembre 2011

**IDENTIFICATION DU
JURY**

Président du Jury : Monsieur Alexis GNANGUENON

Vice-présidente : Madame Gèneviève SOHOUEYOU

Membre : Monsieur Appolinaire GBAGUIDI

**L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET
DE MAGISTRATURE N'ENTEND DONNER
AUCUNE APPROBATION NI IMPROBATION AUX
OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES
OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES
COMME PROPRES A LEUR AUTEUR.**

Dédicace

Je dédie ce travail à

- Ma feu **mère AYABA** pour l'aboutissement d'une œuvre qu'elle avait ébauchée et à la quelle la mort l'a tôt enlevée ;
- mon feu **père** pour nous avoir donné la vie ;
- ma feu **grand-mère TCHEYIMI** qui a su tôt prendre la relève après notre mère et qui est aussi partie sans jouir des fruits de ses peines
- mon feu **grand-père AGBESSI Nafô François** qui a été un intime compagnon d'enfance ;
- mon feu **oncle Henry MAGNIDE** ;
- mes frères et sœurs et surtout :
- ma sœur **Dènamî**
- ma chère **Eugénie** pour sa patience et son dévouement
- mes enfants **Alban** et **Johannès**. Prenez ceci comme source d'inspiration et de motivation pour votre volonté de développement personnel.
- toutes les familles **MAFFON Emile** et **AHINOUHOUSSOU David**

REMERCIEMENTS

Il nous est agréable de remercier très sincèrement :

- Mon Directeur de mémoire, Monsieur **DJOSSE Julien**, Professeur à l'ENAM ; pour sa disponibilité permanente tout au long de la direction de ce mémoire ;
- Monsieur **GANDAHO Pascal** : Directeur de la BU ;
- Mon Maître de stage, Monsieur **TCHOUGBE Jean**;
- Madame **SOHOUEYOU Geneviève** ;
- Monsieur **MEGNIGBETO Eustache** ;
- Monsieur **GBAGUIDI appolinaire** ;
- Monsieur **SOSSOUHOUNTO Théodore** de la BU ;
- Madame **SATOGUINA Paula** de la BU ;
- Les Enseignants de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature;
- Les Enseignants de l'Université d'Abomey Calavi ;
- Le personnel de la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi;
- Les usagers de la Bibliothèque Universitaire ;

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BU : Bibliothèque Universitaire

BUAC : Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi

BUC : Bibliothèque Universitaire Centrale

CAPES : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire

CEBELAE : Centre Béninois de Langue Etrangère

CS : Constat Significatif

EFR : Etablissement de Formation et de Recherche

ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

ENEAM : Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management

ENS : Ecole Normale Supérieure

FADESP : Faculté de Droit et des Sciences Politiques

FSA : Faculté des Sciences Agronomiques

FAST : Faculté des Sciences et Techniques

FSS : Faculté des Sciences de la Santé

ILACI : Institut de la Langue Arabe et de la Civilisation Islamique

IMSP : Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques

IRDES : Institut de Recherche et de Documentation en Santé

IRSP : Institut Régional de Santé Publique

LMD : Licence Master Doctorat

SCD : Service Commun de la Documentation

UAC : Université d'Abomey-Calavi

UNB : Université Nationale du Bénin

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
<u>Tableaux N°1</u> Répartition des espaces publics sur le site d'Abomey-Calavi.....	17
<u>Tableau N°2</u> : Répartition des espaces sur les sites de Cotonou.....	18
<u>Tableau N°3</u> : Répartition des ressources technologiques.....	20
<u>Tableau N°4</u> : Répartition des ressources humaines des bibliothèques.....	21
<u>Tableau N° 5</u> : Répartition des monographies, thèses et mémoires.....	22
<u>Tableau N° 6</u> :Répartition des documents audio-visuels et numériques.....	23
<u>Tableau N°7</u> : Liste des services offerts.....	25
<u>Tableau N° 8</u> : Regroupement des problèmes par centre d'intérêt.....	27
<u>Tableau N°9</u> : Synthèse des approches théoriques par problème.....	32
<u>Tableau N° 10</u> : Tableau de bord de l'étude « Institutionnalisation dans le contexte LMD de la formation à la recherche documentaire à la BUAC (Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi) ».....	36
<u>Tableau 11</u> : Présentation des résultats d'enquête par rapport à la position des étudiants sur la recherche documentaire.....	44
<u>Tableau N° 12</u> : Présentation des résultats d'enquête relatifs à l'état de la question auprès des spécialistes de l'information documentaire.....	46
<u>Tableau N° 13</u> : Présentation des résultats des enquêtes relatifs à l'information des enseignants sur le rôle de formation des usagers en tant qu'une des missions des BU	48
<u>Tableau N°14</u> : Répartition des résultats des enquêtes par rapport à la formalisation de la formation des usagers dans les BU.....	49
<u>Tableau N°15</u> : Présentation des résultats des enquêtes par rapport à la nécessité de collaboration entre les enseignants et les bibliothécaires pour la formation des usagers dans les BU.....	50
<u>Tableau N° 16</u> : Diagnostic.....	53

RESUME

L'Université est un lieu de formation, de recherche et de découvertes scientifiques. Afin de l'aider à bien jouer ce rôle, de nombreuses bibliothèques sont créées à l'UAC. Mais, il ne suffit pas à ces bibliothèques de disposer de rayonnages bien achalandés en ouvrages pertinents et bien traités pour prétendre jouer leur rôle d'appui à la recherche. Encore faut-il qu'elles disposent d'outils d'accès et qu'elles forment les usagers à leur maniement. En effet, la quantité d'informations disponibles dans notre société est telle que la maîtriser est un atout majeur, voire une nécessité. Savoir comment chercher l'information puis la sélectionner et l'utiliser, sont autant de compétences nécessaires dans le cadre des études universitaires. Dès lors, face à l'abondance d'informations, la recherche documentaire devient une nécessité impérieuse. Malheureusement, les observations de stage dans les BU de l'UAC ont révélé qu'au-delà de leurs atouts, les bibliothèques universitaires rencontrent de nombreuses difficultés dont l'inexistence de formation des étudiants à la recherche documentaire. Les causes de cette faiblesse s'expliquent par l'absence d'une réglementation, l'inexistence d'un partenariat entre les enseignants et les BU et la non insertion des cours de formation à la recherche documentaire dans les cursus de formation des étudiants. Les différentes solutions proposées à ces problèmes s'inscrivent dans le sens de la relance de l'activité par son institutionnalisation. Une institutionnalisation qui passera par la mise sur pied de plusieurs organes de gestion et une réglementation qui prennent en compte la création d'un cadre formel de partenariat de formation entre les enseignants et les BU ; une insertion obligatoire de cours de formation à la recherche documentaire dans les cursus. Des recommandations ont été formulées à l'endroit des autorités rectoriales, du personnel des BU et des enseignants afin de rendre les solutions proposées effectivement opérationnelles.

Mots clés : Recherche documentaire/ LMD/Université d'Abomey-Calavi/Bénin

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE PRELIMINAIRE : DU CADRE DE L'ETUDE A LA DETERMINATION GLOBALE DE LA PROBLEMATIQUE

Section 1 : Présentation de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), de la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi (BUAC) et observations de stage

Section 2- Ciblage de la problématique

CHAPITRE PREMIER : CONCEPTION ET MISE EN APPLICATION DU CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Section 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude

Section 2 : Collecte et analyse des données

CHAPITRE DEUXIEME : APPROCHES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE LEUR MISE EN ŒUVRE

SECTION 1 : Approches de solutions

Section 2 : Conditions de mise en œuvre des solutions et recommandations

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

Devant la grande masse documentaire disponible en bibliothèque ou sur l'Internet, il est important d'adopter une méthode pouvant favoriser l'efficacité de la recherche des documents. La recherche documentaire apparaît comme un processus, une technique qui permet d'identifier ou de localiser un document pertinent pour son exploitation. C'est aussi le fait de chercher et de trouver des informations sur un sujet précis dans un ouvrage de référence ou un ouvrage spécialisé (dictionnaire, encyclopédie, documentaire, manuel ou périodique) et de distinguer l'essentiel de l'accessoire. Cette technique de recherche documentaire s'acquiert prioritairement par une initiation, une formation. De ce fait, parmi les fonctions dévolues aux bibliothèques en général et aux bibliothèques universitaires en particulier, figure en bonne place, la formation des usagers. L'offre d'une bibliothèque en matière d'information et de documentation ne s'arrête plus à la mise à disposition d'une collection mise à jour de documents permettant de trouver une information encyclopédique et pluraliste, mais va au-delà de l'aide apportée aux usagers à la recherche d'information pour faire de la bibliothèque un lieu où l'on peut se former au choix et au maniement des instruments de recherche documentaire.

En effet, le développement et l'impact des technologies de l'information et de la communication ont profondément bouleversé les modes de production et de diffusion de l'information, jouant ainsi un rôle primordial dans l'augmentation de la masse informationnelle. La quantité d'information disponible dans notre société est telle que la maîtriser représente dès lors un atout majeur, voire une nécessité. Savoir pourquoi et comment chercher l'information, puis la sélectionner et l'utiliser sont autant de compétences nécessaires dans le cadre des études universitaires. Dès lors, face à l'abondance d'informations, la formation à la recherche documentaire devient une nécessité impérieuse.

Mieux, les universités du Bénin à l'instar de celles de la sous-région, s'appêtent à amorcer le virage du système Licence Master Doctorat (L M D). Or, dans cette logique, l'inscription massive de formation à la recherche documentaire dans le cursus universitaire, devrait permettre à la bibliothèque universitaire de jouer un rôle de premier plan par la proposition de l'information scientifique et technique, tout en permettant son accès par le biais de la formation.

Mais, encore faut-il que cette formation s'inscrive dans un cadre formel pour une visibilité de son effectivité et de son efficacité.

Malheureusement, il n'y a pas ce cadre formel à l'UAC. Les activités professionnelles quotidiennes (acquisition, traitements, diffusion), l'indisponibilité des étudiants (emplois de temps chargés), l'absence d'un partenariat entre la BUAC et les structures de formation ne permettent pas toujours aux spécialistes de l'information documentaire d'assumer cet autre pan de leurs fonctions qu'est la formation à la recherche documentaire.

Aussi, la formation à la recherche documentaire est-elle devenue le parent pauvre des fonctions documentaires des bibliothèques de l'Université d'Abomey-Calavi.

Dans le souci d'aider à remédier à ce triste sort de la formation à la recherche documentaire dans les bibliothèques universitaires, nous avons choisi comme thème : « Institutionnalisation dans le contexte LMD de la formation à la recherche documentaire à la BUAC (Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi) »

Cette étude s'articule autour de trois chapitres :

- le chapitre préliminaire présente l'université d'Abomey-Calavi et ses bibliothèques, les observations de stage et le ciblage de la problématique.
- le chapitre premier aborde la conception et la mise en application du cadre théorique puis la méthodologie de l'étude.

- le dernier chapitre est consacré aux approches de solutions et aux conditions de leur mise en œuvre.

CHAPITRE PRELIMINAIRE
**DU CADRE DE L'ETUDE A LA
DETERMINATION GLOBALE DE LA
PROBLEMATIQUE**

Ce chapitre comporte deux sections. La section 1 est consacrée à la présentation de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), de la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi (BUAC) et aux observations de stage. La section 2 aborde le ciblage de la problématique de notre étude

SECTION 1 : Présentation de l'Université d'Abomey-Calavi, de la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi et observations de stage

Paragraphe 1 : Présentation de l'Université d'Abomey-Calavi et de la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi

1- L'Université d'Abomey-Calavi (UAC)

1.1 Historique

L'Université d'Abomey-Calavi a été fondée en 1970. La structure actuelle est le résultat d'une évolution marquée par des étapes suivantes :

- **1962** : Création du Centre d'Enseignement Supérieur de Porto-Novo (C.E.S.).
- **14 Juillet 1965** : Création de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin (I.E.S.B.) regroupant les études littéraires à Lomé (Togo) et les études scientifiques à Porto-Novo (Dahomey).
- **Juillet 1970** : Scission de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin en deux Universités Nationales, celle du Dahomey et celle du Togo.
- **Décembre 1976** : L'Université du Dahomey devient Université Nationale du Bénin.
- Avec la création en août 2001 d'une deuxième université nationale à Parakou dans la partie septentrionale du pays, l'Université Nationale du Bénin

(UNB) a changé de dénomination et est devenue Université d'Abomey-Calavi (UAC).

- L'Université d'Abomey-Calavi (UAC) est donc l'une des deux institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche au Bénin, placées sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- La recherche scientifique est réalisée dans les laboratoires au sein des équipes constituées à cet effet, tandis que l'enseignement est dispensé dans deux types d'établissements : les facultés de formation classique d'une part, les écoles, instituts et facultés de formation professionnelle de l'autre. A travers les activités de certaines de ses entités de formation, l'UAC intervient pleinement dans le domaine de l'appui au développement et de la promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

1.2 - Structures administratives centrales

1.2.1 - Le Rectorat

L'Université d'Abomey-Calavi est placée sous la tutelle du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Elle est dirigée par un Recteur assisté de trois Vice-recteurs ; tous élus par leurs pairs.

- Le Recteur est chargé de la gestion et de la coordination de toutes les affaires se rapportant à l'Université.
- Le premier Vice-recteur est chargé des Affaires Académiques et de l'Insertion Professionnelle.
- Le deuxième Vice-recteur est chargé de la Recherche Universitaire.
- Le troisième Vice-recteur est chargé de la Coopération Interuniversitaire et des Relations Extérieures

1.2.2 - L'administration centrale

L'administration centrale est composée d'un Secrétariat Général et d'une Agence comptable.

- Le Secrétariat Général est chargé entre autres des questions administratives, celles des ressources humaines et celles de pré archivage et de la documentation.
- L'Agence comptable est la structure qui est chargée de la gestion des ressources matérielles, humaines et financières de l'UAC.

2- La Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi (BUAC)

Les structures documentaires à l'Université d'Abomey-Calavi sont constituées d'un ensemble de bibliothèques dont la BUC et les bibliothèques d'Entités de Formation et de Recherche (EFR). Leur développement en réseau est un objectif qui transparaît dans les textes fondateurs de l'Université.

2.1. Historique

La première structure de service documentaire de l'Université d'Abomey-Calavi est la Bibliothèque Universitaire (BU), créée en 1970 par le décret n° 70/217/CP/MEN du 21 août 1970 qui a fondé l'Université du Dahomey. Dénommée Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC) en 1979, elle veut aujourd'hui devenir Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi (BUAC). La Bibliothèque de l'Université a hérité du fonds documentaire de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin (IESB) qui a préparé la création de l'Université du Dahomey. L'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin (IESB) était une unité universitaire partagée entre le Togo et le Dahomey. Le Dahomey abritait la série scientifique qui s'appelait Ecole des Sciences et était logée dans l'enceinte du Lycée Béhanzin à Porto-Novo. Les études littéraires étaient à Lomé. La Bibliothèque qui va accompagner les programmes de formation de la toute nouvelle université dénommée

Université du Dahomey, se monta progressivement et occupa une salle d'environ 160 mètres carrés, dans le même bâtiment que le Rectorat d'alors. Elle était déjà confrontée à des difficultés de ressources depuis sa création : les collections ne s'accroissaient pas au rythme des effectifs des étudiants. La Bibliothèque a intégré les locaux actuels en juillet 1975 à la faveur du déménagement de l'Université du Dahomey sur le site d'Abomey-Calavi. En 1979, elle est devenue Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC), avec la création des unités de formation professionnalisée dotées de bibliothèques.

2.2. De la Bibliothèque Universitaire (BU) à la Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC)

A partir 1979, avec la création de l'Université Nationale du Bénin (UNB), il y a eu une décentralisation du système documentaire avec la création d'unités documentaires par établissement d'enseignement. Les unités documentaires autres que la BU au sein de l'UNB étaient :

- Sur le site d'Abomey-Calavi : la Bibliothèque de la FSA, les bibliothèques de section ou laboratoire (Service de Documentation et de Recherche SEDOR à la Faculté des Sciences Juridique, Economique et Politique FASJEP), les unités de laboratoires de la FAST : mathématiques, zoologie, chimie, physique, géologie) et la bibliothèque du Collège Polytechnique Universitaire (CPU). Le CPU était un établissement qui relevait du Ministère de l'Education Nationale.

En dehors d'Abomey-Calavi il y avait :

- **à Porto Novo :**
 - la Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure (ENS),
 - la Bibliothèque de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Physique et des Sports (INJEPS).
- **à Cotonou :**
 - les bibliothèques de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS),

- celle du Centre de Formation à l'Aptitude Professionnelle (CFAP),
- celle de l'Institut National d'Economie (INE) et
- la Bibliothèque du Centre Béninois de Langues Etrangères (CEBELAE).

A partir de la création de ces unités, la Bibliothèque Universitaire (BU) installée sur le Campus d'Abomey-Calavi est devenue la bibliothèque centrale, d'où sa dénomination de BUC. Les structures documentaires des facultés et les bibliothèques des écoles professionnelles devaient être organisées autour d'elle. Elle avait effectué des dépôts de documents dans presque toutes ces bibliothèques.

2.3 - Les relations entre la BUC et les autres structures documentaires

La BUC devait jouer un rôle de coordination pour les activités de toutes les autres structures documentaires. Mais, elle n'a jamais eu les moyens ni les compétences pour jouer ce rôle. Elle est restée longtemps dépendante du Rectorat avant de devenir une Unité de service commun de l'Université par la note rectoriale UNB/156/CR/R du 20 février 1979. La gestion des documents déposés dans les structures se faisait différemment selon les compétences disponibles et l'organisation mise en place. Certaines structures avaient du personnel spécialisé, pendant que d'autres n'en n'ont pas.

Dans la note rectoriale ci-dessus citée, une relation organique a été proposée entre la FSS et les bibliothèques de section ou laboratoire. Il a été même convenu que la structure documentaire de la FSS devienne une section de la BUC. Dans le cadre de la politique documentaire au sein de l'Université, "la BUC " devrait :

- cataloguer les fonds documentaires des sections ou laboratoires,
- élaborer un fichier collectif des documents possédés par les Facultés,
- acquérir, équiper, traiter tous les documents reçus par les sections ou laboratoires,

- gérer les fonds consacrés aux achats documentaires,
- gérer les personnels travaillant dans les unités documentaires.

A la fin des années 80, toutes les structures documentaires de l'UNB, actuelle UAC avaient comme problèmes, le manque de personnel spécialisé (les recrutements étant gelés par l'Etat) et le manque de moyens. L'absence de relations formelles entre la BUC et les structures décentralisées a créé une dispersion des fonds documentaires. A partir de 1990, des propositions de réorganisation ont été faites par les Responsables de la BUC pour donner aux structures documentaires de l'UAC une existence juridique et rationaliser la gestion de la documentation à l'échelle de l'UAC. C'est dans cette perspective que la nouvelle dénomination prévue est "Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi (BUAC). Un projet d'arrêté ministériel est élaboré et se trouve en étude auprès de tous les Chefs d'Etablissement pour amendements.

2.4. Organisation des structures documentaires au sein de l'UAC

2.4.1. Missions

De manière tacite, les structures documentaires de l'UAC jouent les rôles traditionnels dans les limites des compétences et moyens qui leur sont attribués. Il s'agit d'acquérir, de gérer et de mettre à disposition de la communauté universitaire, des ressources documentaires nécessaires aux programmes d'enseignement et de recherche, et de **former les utilisateurs à la recherche documentaire**. La réalisation de ces missions implique des activités de plus en plus diversifiées, directement liées au développement des technologies de l'information et de la communication.

Avec le projet d'arrêté portant création, attributions et fonctionnement de la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi, Service Commun de la Documentation, des dispositions sont prévues pour corriger ce vide.

Selon l'article 3 de l'arrêté, "la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi" poursuit notamment les missions ci-après :

- mettre en œuvre la politique documentaire de l'Université d'Abomey-Calavi, coordonner les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers ;
- acquérir, gérer et communiquer les documents de toute sorte qui appartiennent à l'Université d'Abomey-Calavi ou qui sont à sa disposition ;
- participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces documents, à la production de l'information scientifique et technique, à la diffusion ainsi qu'aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- favoriser, par l'action documentaire et l'adaptation des services, toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
- coopérer, avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation aux catalogues collectifs ;
- former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques modernes d'accès à l'information scientifique et technique ;
- fournir des services d'expertise, d'étude et de conseil aux administrations, entreprises et personnes physiques ou morales, notamment dans les domaines de l'information, de la documentation, de la communication, des archives ou des technologies de l'information et de la communication.

2.4.2. Les organes de gestion de la bibliothèque de l'UAC

Selon l'article 7 du même projet d'arrêté, "la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi" est administrée par un Conseil de la documentation

universitaire, présidé par le Recteur de l'Université. Le Conseil de la documentation universitaire comprend outre le Recteur, les membres ci-après :

- les Vices Recteurs de l'Université
- le Directeur de la Bibliothèque de l'Université
- le Directeur Adjoint de la Bibliothèque de l'Université
- l'Agent Comptable de l'Université
- les Doyens et Directeurs des Etablissements de formation et de recherche de l'Université
- le Chef du Service informatique de l'Université
- deux représentants des enseignants de l'Université
- deux représentants des étudiants de l'Université
- deux représentants du personnel de la Bibliothèque de l'Université.

Le Conseil de la documentation est un lieu privilégié de contact entre les services et les usagers ; c'est un organe consultatif. Un arrêté du Recteur précisera les modalités de désignation des différents représentants. Il se prononce sur les structures et les règles de fonctionnement de la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi.

2.5. La documentation et le système LMD

L'adoption du système LMD amènera l'Université à faire face à de nouvelles contraintes notamment : mobiliser plus largement les ressources informationnelles proposées par les environnements de l'Université y compris les bibliothèques, la nécessité de la documentation spécialisée sur tous supports pour le troisième cycle et la recherche etc. Les adaptations des collections après changement dans les enseignements ne sont pas d'avance connues.

La question est de savoir quelles dispositions doivent prendre les bibliothèques face aux changements opérés par le système LMD. La création de nouveaux diplômes nécessite un accompagnement documentaire ; les parcours individualisés pour les étudiants nécessitent un cadre de travail que doivent offrir les bibliothèques. La mise en place de modules de formation oblige-t-elle à repenser l'offre documentaire, les outils documentaires, les ouvrages spécialisés, etc. ? Comment actualiser les collections pour les adapter au programme de la réforme LMD ? Le déploiement de la réforme LMD a des conséquences sur le futur SCD. Il mobilise les énergies pour l'enseignement de la méthodologie. Il fait apparaître de nouvelles filières. . Il pose le problème de la planification de l'usage des collections. Il faut pouvoir distinguer l'accompagnement à la recherche d'information du soutien documentaire nécessaire aux premiers cycles. Le nouveau cursus semble bien modifier les besoins en documentation des usagers et utilisateurs de la bibliothèque et par conséquent **leurs besoins d'offre de formation à la recherche documentaire.**

2.6. L'environnement des structures documentaires

2.6.1. Les Etablissements de Formation et de Recherche (EFR)

L'UAC est aujourd'hui un complexe implanté sur six (06) sites distants de plusieurs dizaines de kilomètres les uns des autres. Selon l'arrêté n°2001-090/MESRS/DC/SG/SP du 19 octobre 2001 portant organisation, attributions et fonctionnement de l'Université d'Abomey-Calavi, ce sont les Etablissements de Formation et de Recherche (EFR) de l'Université d'Abomey-Calavi (les Instituts, Ecoles, Facultés et Centres de formation). Ils sont répartis dans les Centres universitaires ci-après :

- **Centre Universitaire d'Abomey-Calavi**

Ce sont :

- Faculté des lettres, Arts et Sciences Humaines ;
- Faculté des Sciences et Techniques ;
- Faculté de droit et de Sciences Politiques ;
- Faculté des Sciences Economiques et de Gestion ;
- Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature ;
- Faculté des Sciences Agronomiques ;
- Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi
- Institut de Langue Arabe et de Culture Islamique.

- **Centre Universitaire de Cotonou :**

Il comprend :

- Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management ;
- Faculté des Sciences de la Santé ;

- **Centre Universitaire de Porto-Novo :**

Il est composé de :

- Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport ;
- Ecole Normale Supérieure ;
- Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines Annexe de Porto-Novo.

- **Centre Universitaire de Dangbo :**

Il n'est formé que de :

- l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques

- **Centre Universitaire de Lokossa :**

Il est formé de :

- l'Institut Universitaire de Technologie ;

- Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique ;

• **Centre Universitaire de Ouidah :**

Il comprend :

- l'Institut Régional de Santé Publique

Au total six centres et vingt-et-un établissements de formation et de recherche (EFR) doivent être desservis par les structures documentaires. En dehors des facultés classiques, les écoles et établissements de formation professionnalisée disposent de leur propre bibliothèque. La dispersion géographique des centres universitaires explique très bien celle des structures documentaires qui doivent les accompagner. Mais, plusieurs EFR peuvent se retrouver sur le même site, c'est le cas du Centre universitaire d'Abomey-Calavi avec au moins quatre bibliothèques et deux petits centres de documentation.

Paragraphe 2 : Observations de stage : Etat des lieux sur les prestations de la BUAC

Il s'agit ici, de présenter la situation dans laquelle fonctionnent les structures documentaires que nous avons visitées au cours de notre séjour à la BUC.

1- Organisation et fonctionnement des structures

Du point de vue juridique, aucun texte ne régleme les activités dans les structures documentaires. Un projet d'arrêté sur l'organisation des bibliothèques à l'Université, élaboré en 2006 est soumis à la signature du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. La tendance aujourd'hui est à la création systématique par chaque Etablissement d'enseignement de l'Université, de sa propre bibliothèque.

L'absence d'espaces institutionnels tels que le Conseil de la documentation, la charte de la BUAC ou un Comité consultatif, ne favorise pas l'implication des usagers (enseignants, chercheurs et étudiants) dans la gestion des activités.

**Constat significatif (CS) N°1 : déficit institutionnel et organisationnel.
(Faiblesse)**

2. Les moyens

2.1. Les moyens matériels

2.1.1. Locaux et équipements

Les structures documentaires de l'UAC sont réparties sur neuf sites dans six centres. Il n'existe pas de texte réglementaire relatif à la construction et à l'équipement des bibliothèques au Bénin. La plupart des structures documentaires de l'UAC sont logées dans des locaux très peu adaptés avec des espaces limités et disposant de très peu de possibilité d'extension. Seules les bibliothèques qui sont au Centre universitaire d'Abomey-Calavi sont logées dans des bâtiments conçus à cet effet.

2.1.1.1. Les locaux

- **La BUC** est dans un bâtiment à deux niveaux, d'une superficie totale de mille (1000) mètres carrés. Au rez-de-chaussée : une salle de lecture de quatre cents (400) mètres carrés, un magasin de livres de cent quarante (140) mètres carrés, avec neuf cent cinquante (950) mètres linéaires de rayonnage et une salle de quatre-vingt-dix (90) mètres carrés, prévue pour les expositions. A l'étage, une autre salle de cent dix (110) mètres carrés et des bureaux sont destinés aux services et à l'administration.
- **La bibliothèque de l'EPAC** occupe un local de plus de neuf cents (900) mètres carrés logé à l'étage du bloc administratif. Les espaces sont répartis entre une salle de lecture de près de cinq cents (500) mètres carrés, un magasin d'environ deux cent cinquante (250) mètres carrés et deux grandes

salles dont une affectée aux périodiques et la seconde réservée aux TIC. A cela, s'ajoutent les bureaux.

- **La bibliothèque de la FSA** est logée dans un bâtiment conçu à cet effet. Il offre suffisamment d'espace pour les activités.

- **La Bibliothèque de l'ENAM (Patrick VIEYRA)** est la moins bien logée avec une superficie totale inférieure à deux cents (200) mètres carrés. Le personnel essaie tant bien que mal d'adapter les espaces aux différentes fonctions documentaires.

Au centre universitaire de Cotonou, **la bibliothèque de la FSS** occupe un bâtiment de près de mille (1000) mètres carrés. On y distingue une grande salle de lecture et deux magasins.

D'une manière récapitulative, les espaces et équipements des structures par centre universitaire se présentent comme suit :

Espaces publics :

- **Centre universitaire d'Abomey-Calavi**

Tableaux N°1 : Répartition des espaces publics sur le site d'Abomey-Calavi

Local	Salle de lecture		Espace périodique		Espace TIC	Espace Référence
	Superficie	Place	Superficie	Présentoir	Superficie	
BUC	400 m ²	200pl.	Néant	90m.l.	Néant	150m.l.
EPAC	500 m ²	300pl.	35m ²	32m.l.	50m ²	Néant
ENAM	85 m ²	45 pl.	20m ²	40m.l.	20m ²	Néant

FSA	250 m ²	150 pl.	120m ²	80m.l.	12m ²	Néant
Total	1135 m ²	695pl.	175m ²	242m.l.	82m ²	150m.l.

CS n°2 : Les BU installés sur le site universitaire d'Abomey-Calavi disposent de locaux favorables à la gestion du fonds documentaire. (Force)

- **Centre Universitaire de Cotonou**

Tableau N°2 : Répartition des espaces sur les sites de Cotonou

Local	Salle de lecture		Espace périodique		Espace TIC	Références
	Superficie	Places	Superficie	Présentoir	Superficie	
FSS	200m ²	270pl	Néant	20 ml	100m ²	Néant
ENEAM	124m ²	60 pl	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	324m ²	330pl	Néant	20ml	100m ²	Néant

- **Centre universitaire de Porto-Novo**

Les bibliothèques de l'ENS et de l'INJEPS qui devraient être prises en compte dans cette étude sont actuellement en reconstruction. Il convient de préciser que les locaux qui abritent ces deux bibliothèques n'ont pas été construits à cet effet et sont donc inappropriés à une bonne gestion documentaire.

CS n°3 : les sites de Porto-Novo ne disposent pas de locaux appropriés à une bonne gestion documentaire. (Faiblesse).

2.1.1.2. Equipements

A la fin des années 90 et au début de l'année 2000, les efforts d'acquisition de matériels informatiques des structures documentaires ont été renforcés par la coopération internationale (belge et américaine) qui avait permis de doter les bibliothèques d'un nombre important d'ordinateurs et un serveur à la BUC. L'utilisation qui est faite de ces machines peut se résumer comme suit :

- utilisation par le personnel pour les tâches administratives et d'encodage ;
- mise à disposition des usagers pour consultation du catalogue ;
- mise à disposition des usagers pour l'accès aux ressources en ligne dans les bibliothèques qui disposent d'un accès Internet.

CS n° 4 : disponibilité d'équipements informatiques dans toutes les bibliothèques. (Force)

Progressivement, des difficultés de maintenance, et les problèmes induits par l'instabilité de l'énergie électrique ont conduit à la réduction de ce parc d'ordinateurs dans beaucoup de bibliothèques. Actuellement les postes de travail encore fonctionnels dans les bibliothèques sont indiqués dans les tableaux d'équipement.

Les ordinateurs qui ont été acquis au début de l'année 2000 ne supportent plus ni les besoins de performances actuels des utilisateurs, ni les exigences des applications. En ce qui concerne le serveur, ses capacités techniques sont également limitées.

CS n° 5 : absence de maintenance des équipements informatiques. (Faiblesse)

- Les logiciels

Du point de vue du logiciel, le système d'exploitation adopté est de la famille Microsoft. Le serveur a été livré avec Windows 2000 Server et est configuré avec ce système d'exploitation. Les bases de données sont conçues sous Winisis. Avec la coopération Belge, des dispositions sont prises pour migrer vers KOHA. C'est un système intégré sous licence libre pour la gestion de l'ensemble des activités des bibliothèques. En attendant de prendre en compte l'ensemble des activités de la chaîne documentaire, il a servi à la réalisation du catalogue collectif des BU qui est actuellement mis en ligne.

CS n° 6 : progrès dans l'adoption des logiciels documentaires dans les BU. (Force)

- La connexion Internet

Pour répondre à l'objectif de satisfaction d'accès à l'Internet à partir de tous les EFR, un service de désenclavement est créé ; il réalise l'interconnexion de tous les Centres universitaires.

CS n° 7 : un service de désenclavement assure l'interconnexion de toutes les BU. (Force)

Tableau N°3 : Répartition des ressources technologiques

Structures documentaires	Nombre d'ordinateurs	Moyenne d'âges											
		Administration						Usagers					
		Total	1	2	3	4	> 4	Total	1	2	3	4	> 4
BUC	77 Ordinateurs	6		2	2	1	1	71	64	4	2		1
ENAM	11 Ordinateurs	1		1				10		6	3	1	
ENEAM	3 Ordinateurs	1					1	2		2			
ENS	1 Ordinateur	1					1						
EPAC	7 Ordinateurs	5		3			2	2		1			
FSA	5 Ordinateurs	2			2			3					3
FSS	49 Ordinateurs	4		4				45	45				
INJEPS	2 Ordinateurs	1		1				1		1			
Total	155	21		11	4	1	5	134	109	14	5	1	4

2.2. Les ressources humaines

Le personnel technique en service à la BUAC est composé d'agents ayant le niveau Bac + 5 ou 6 ans et Bac + 3 ans en Sciences et Techniques de l'Information documentaire peut être estimé à une vingtaine d'agents. Certains de ces agents sont chargés des tâches de conception telles la définition de la politique documentaire de l'UAC, la politique de développement des collections et de communication des documents. Par contre, d'autres s'occupent des tâches intellectuelles d'exécution telles la description bibliographique, l'indexation systématique et matière. Ceci exige plus d'agents que le nombre en poste dans les BU de l'UAC.

CS n°8 : insuffisance de personnel qualifié dans les BU. (Faiblesse)

Tableau N°4 : Répartition des ressources humaines des bibliothèques

Structures	Personnels techniques		
	Formation Post Universitaire	Formation Universitaire	CEFTID
BUC	04	02	00
ENAM	0	02	00
EPAC	01	01	01
FSA	0	01	00
ENEAM	0	00	00
FSS	0	01	01
ENS	0	01	01
INJEPS	0	00	00
Total	05	08	03

2.3. Le fonds documentaire et les services offerts

2.3.1 Le fonds documentaire

Le fonds des bibliothèques de l'UAC provient de diverses sources. La source la plus courante est celle des coopérations belge, française et américaine.

Aucune politique de développement des collections n'est élaborée et les acquisitions dépendent plus des donateurs. Dans ces conditions, il est difficile de faire des prévisions.

CS n°9 : absence de budget d'acquisition et d'une politique de développement des collections. (Faiblesse)

Le fonds documentaire géré par les structures documentaires de l'UAC peut être évalué à plus de cent mille volumes. Il couvre tous les domaines du savoir. On y trouve de nombreux mémoires et thèses soutenus devant les universités du Bénin et celles étrangères. La BUAC gère également des périodiques et quelques documents audiovisuels et numériques de toutes disciplines. En ce qui concerne ces périodiques, rares sont ceux qui sont encore vivants et il n'existe aucune perspective de nouveaux abonnements.

CS n° 10 : Absence d'abonnement aux revues scientifiques. (Faiblesse)

Les bibliothèques de l'ENAM et de la FSA sont les seules à disposer de documents audio-visuels et numériques, constitués pour la majorité de mémoires numérisés.

CS n° 11 : insuffisance de documents de tous les types. (Faiblesse)

La répartition des fonds par catégories dans les bibliothèques se présente comme suit :

- **Les monographies, thèses et mémoires**

C'est la catégorie la plus importante des collections dans toutes les bibliothèques.

Tableau N° 5 : Répartition des monographies, thèses et mémoires

Structures documentaires	Monographies et thèses et mémoires	
	Monographies	Thèses et mémoires
BUC	40.000	6000
ENAM	8.500	2622 numérisés +1500 en format papier
ENEAM	6.000	900

ENS	En reconstitution	
EPAC	15.702	1549
FSA	12.530	1700 numérisés
FSS	11.124	23063
INJEPS	En reconstitution	
Total	85856 volumes	37434

- **Les documents audiovisuels et numériques**

Tableau N° 6 : Répartition des documents audio-visuels et numériques

Structures documentaires	Documents Audiovisuels	Documents numériques
BUC		Néant
ENAM		2616 (numériques)
ENEAM		Néant
ENS		Néant
EPAC		Néant
FSA	60	190
FSS		Néant
INJEPS		Néant
Total		2866

Soit un total de plus de cent mille documents (100.000). Il faut ajouter à ce nombre les documents des bibliothèques à statut d'associé (IRSP, Chaire Unesco, CEBELAE).

Ces relevés volumétriques donnent un aperçu détaillé des répartitions des documents dans chaque bibliothèque. Il permet d'évaluer aussi le volume total du fonds documentaire dans toute l'Université..

Selon la pratique adoptée pour les acquisitions, les collections couvrent les besoins documentaires du 1^{er} cycle.

2.3.1.1. Le traitement des documents

Les ouvrages des bibliothèques de l'UAC ne sont pas partout traités avec les mêmes langages documentaires. Tandis que certains utilisent la Classification Décimale Universelle (CDU), d'autres préfèrent des langages "maison", ce qui ne permet pas d'avoir des cotes uniformes dans le catalogue. Toutefois, le manuel d'indexation matière Montmayer vient d'être adopté par les BU comme unique outil d'indexation matière. En ce qui concerne la description bibliographique, c'est la norme NFZ 44 050 qui est en usage.

CS n°12 : l'adoption d'un langage documentaire unique d'indexation matière pour faciliter les recherches dans le catalogue. (Force)

2.3.2 Les services offerts

2.3.2.1 La diffusion

Pour presque toutes les bibliothèques de l'UAC, les documents ne sont pas en libre accès. Les usagers adressent leur demande au personnel qui va chercher les ouvrages au magasin. Cela ne permet pas l'optimisation de la communication de l'information.

CS n°14 : l'absence du libre accès ne favorise pas l'optimisation de la communication. (Faiblesse)

La communication de ces documents se limitait au prêt à domicile pour certaines structures, et à la consultation sur place pour d'autres. Les abonnés d'une structure peuvent emprunter deux livres pour une durée de deux semaines pour celles qui offrent le prêt à domicile. Les enseignants quant à eux ont la possibilité d'emprunter quatre livres pour une durée d'un mois. Les usagers non abonnés ne bénéficient que de la consultation sur place. Aujourd'hui, aucune des BU de l'UAC n'offre à ses usagers le prêt à domicile.

CS n° 15 : absence de prêt à domicile dans toutes les BU. (Faiblesse)

Certaines structures offrent à leurs usagers, la possibilité de faire des

photocopies des pages de documents consultés. Il importe de préciser que ces prestations varient d'une bibliothèque à une autre.

- **La consultation sur place**

La consultation sur place reste actuellement le seul service rendu dans les BU. Il est difficile de mesurer l'impact de cette activité sur les usagers parce que toutes les bibliothèques ne tiennent plus les statistiques de leurs activités.

CS n° 16 : absence de statistiques des activités des BU. (Faiblesse)

- **Autres services importants**

Certaines BU offrent à leurs usagers un service Internet à taux forfaitaire.

CS n° 17 : disponibilité de service Internet à coût réduit dans certaines BU. (Force)

Aucune des bibliothèques de l'UAC n'offre à ses usagers la formation à la recherche documentaire.

CS N° 18 : Inexistence de formation à la recherche documentaire dans les BU de l'UAC. (Faiblesse)

Tableau N°7 : Liste des services offerts

1. Inventaire des forces et faiblesses

Structures documentaires	Services offerts
BUC	Consultation sur place Recherche en ligne payante
ENAM	Consultation sur place
ENEAM	Consultation sur place
ENS	Consultation sur place
EPAC	Consultation sur place
FSA	Consultation sur place
FSS	Consultation sur place Recherche en ligne payante
INJEPS	Consultation

Malgré le caractère alarmant de l'état des lieux que nous venons de présenter, les structures documentaires au sein de l'UAC disposent également d'atouts qui font d'elles les plus importantes sur le territoire national.

1.1. Les forces ou atouts

- Les BU installées sur le site d'Abomey-Calavi disposent de locaux favorables à la gestion du fonds documentaire (CS N° 2) ;
- Toutes les BU disposent d'équipements informatiques (CS N° 4) ;
- Progrès dans l'adoption des logiciels documentaires dans les BU à l'UAC (CS N° 6) ;
- Un service de désenclavement assure la connexion Internet à toutes les structures (CS N° 7) ;
- L'adoption d'un langage documentaire unique facilite la recherche dans le catalogue (CS N° 12) ;
- Le maillon traitement de la chaîne documentaire est informatisé (CS N° 13) ;
- Un service Internet à coût réduit est disponible aux étudiants (CS N° 17) ;

1.2. Les faiblesses

- Déficit institutionnel et organisationnel au niveau des BU (CS N° 1) ;
- Les BU installées sur le site de Cotonou et de Porto-Novo ne disposent pas de locaux appropriés à la bonne gestion documentaire (CS N° 3) ;
- Absence de maintenance des équipements informatiques (CS N° 5) ;
- Insuffisance de personnel qualifié dans les BU (CS N° 8) ;
- Absence de budget d'acquisition et d'une politique de développement des collections (CS N° 9) ;
- Absence d'abonnement aux revues scientifiques (CS N° 10) ;
- Insuffisance de documents de tous types (CS N° 11) ;

- Absence du libre accès aux documents, ce qui ne favorise pas l'optimisation de la communication des documents (CS N° 14) ;
- Inexistence de prêts à domicile aux étudiants (CS N° 15)
- Absence de statistiques des activités des BU CS N° 16) ;
- Inexistence de formation à la recherche documentaire dans les BU (CS N° 18) ;

Tableau N° 8 : Regroupement des problèmes par centre d'intérêt

N°	Centre d'intérêt	Problèmes spécifiques	Problèmes généraux	Libellé de la problématique
1	Organisation et équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit organisationnel et de fonctionnement. - Parc informatique très réduit par rapport aux effectifs - Absence de maintenance des machines. 	Problème de l'organisation, et de fonctionnement des BU, de la gestion, et de la maintenance des équipements.	Problématique de l'organisation des BU et de la gestion performante de l'équipement
2	Ressources Humaines et documentaires	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance de personnel qualifié -Absence d'un plan de développement des collections. -Absence de budget d'acquisition. -Absence de documents de toutes natures. 	Problème de recrutement d'agent qualifié, des Acquisitions et de gestion des collections	Problématique de gestion des ressources humaines et de développement des collections
3	Absence d'offre de formation à la recherche documentaire aux usagers des BU à l'UAC	<ul style="list-style-type: none"> -Inexistence de formation des usagers dans les structures documentaires de l'UAC. -Ignorance par les enseignants de la mission de formation des usagers dévolue à la BUAC 	Absence d'un cadre institutionnel de formation des usagers des BU à l'UAC.	Problématique de la création d'un cadre institutionnel de formation des usagers des BU à l'UAC.

		-Inexistence d'un partenariat formel entre la BUAC et les enseignants pour la formation des usagers		
--	--	---	--	--

Section 2 : Ciblage de la problématique

Il s'agira ici du choix, de la spécification et de la vision globale de résolution de la problématique.

Paragraphe 1 : Choix et spécification du sujet

Ce paragraphe présente la problématique choisie, la formulation du sujet et ses limites.

1. Choix de la problématique et formulation du sujet

La documentation constitue aujourd'hui un enjeu capital autour duquel se bâtissent toutes les stratégies de développement. Intégrée au système éducatif, elle constitue l'outil pédagogique de premier plan qui permet à l'enseignant de maîtriser son domaine d'intervention et d'assurer aux apprenants, un enseignement de qualité, à l'étudiant de consolider ses acquis pour participer activement au processus de sa propre formation.

Aussi, les pays développés s'appuient-ils sur les services d'information documentaire pour bâtir leur système éducatif en général et celui de l'enseignement supérieur en particulier. Pendant que les sociétés développées accordent à ce secteur toute l'attention requise et y affectent les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de leurs ambitions et de leurs attentes, les pays sous-développés comme le nôtre peinent à mettre en œuvre une politique cohérente en matière de documentation. La conséquence immédiate d'une telle inertie est le mauvais fonctionnement et la quasi absence de certaines prestations qui s'avèrent pourtant fondamentales dans nos services d'information documentaire. Parmi ces prestations figure la

formation des usagers dans les bibliothèques universitaires. L'exemple concret des structures documentaires de l'Université d'Abomey-Calavi où s'est déroulé notre stage de fin de formation corrobore ce constat.

En effet, il est impensable qu'avec le nombre de bibliothèques dont dispose l'Université d'Abomey-Calavi, aucune d'elles n'offre effectivement à ses usagers, la formation à la recherche documentaire. Pire, les quelques-unes qui s'y adonnaient ont finalement capitulé. Et pourtant, les spécialistes de l'information documentaires n'ignorent pas la place de cette prestation dans l'atteinte des objectifs des structures documentaires. Certains confrères avaient fait le constat et à travers leurs travaux avaient exhorté les bibliothèques à le faire ou à mieux le faire. Malheureusement, cette activité tarde à prendre corps, ce qui nous amène à conclure que le ver est encore dans le fruit. Autrement dit, pour extirper le mal, il nous faut l'attaquer à la racine, aller à ses causes profondes. Or, la réforme en cours aujourd'hui dans l'enseignement supérieur ne peut pas se réaliser de façon efficace sans l'autonomisation des usagers à s'approprier les techniques de la recherche documentaire. Ladite réforme ne peut aboutir sans l'implication des principaux acteurs de l'Université (enseignants et étudiants) dans les questions documentaires. Dans le souci de permettre aux bibliothèques universitaires de jouer pleinement ce pan de leurs rôles, nous avons choisi d'examiner la problématique de **«Institutionnalisation dans le contexte LMD de la formation à la recherche documentaire à la BUAC (Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi)»**

2. Limites du sujet

L'institutionnalisation de la formation à la recherche documentaire dans les structures documentaires de l'UAC prend essentiellement en compte les voies à suivre et les moyens à déployer pour la relance effective, et ce, dans un cadre formel, de la formation à la recherche documentaire.

Cette étude ne prend donc pas en compte le programme des cours à dispenser ni la méthodologie à utiliser dans le déroulement de ces cours. Notre étude ne prend non plus en compte la théorie générale sur le système LMD. Elle s'est limitée aux exigences de plus de formations à la recherche documentaire qu'impose le système LMD.

3. Spécification de la problématique

La problématique choisie comporte les problèmes spécifiques suivants :

- 1) Inexistence d'offre de formation des usagers à la recherche documentaire dans les structures documentaires de l'Université d'Abomey-Calavi.
- 2) Ignorance par les enseignants de la mission de formation des usagers dévolue aux BU.
- 3) Indifférence des étudiants face aux questions de formation à la recherche documentaire.

Quelle est alors notre vision globale de la résolution de ces problèmes ?

Paragraphe 2 : Détermination de la vision globale de résolution de la problématique spécifiée

1. Approches théoriques de résolution des problèmes spécifiques

L'institutionnalisation de la recherche documentaire fait appel à plusieurs approches et touche plus particulièrement le maillon sensible de la chaîne documentaire que constitue la diffusion qui conditionne la raison d'être de tout système d'information.

Par rapport au problème spécifique N° 1 relatif à l'inexistence d'offre de formation des usagers à la recherche documentaire dans les structures documentaires de l'Université d'Abomey-Calavi, sa résolution passe par la

proposition d'une réglementation sur la formation des usagers à la recherche documentaire dans les structures documentaires à l'UAC.

Le problème spécifique N° 2 correspondant à l'ignorance par les enseignants de la mission de formation des usagers dévolue aux BU, fait appel à la création d'un cadre formel de partenariat de formation des usagers entre les enseignants et les BU.

Enfin, le problème spécifique N° 3 lié à l'indifférence des étudiants face aux questions de formation à la recherche documentaire, fait appel à l'insertion dans le cursus de formation des étudiants des cours sur la recherche documentaire.

2- Synthèse des approches théoriques par problèmes

La résolution du problème de la théorie générale de l'inexistence d'offre de formation à la recherche documentaire dans les structures documentaires de l'UAC peut être résumée dans un tableau de synthèse des approches par problème ci-dessous.

Tableau N° 9 : Synthèse des approches théoriques par problème

Niveau Spécifique	Problèmes spécifiques	Approches théoriques retenues
1	Inexistence de formation à la recherche documentaire dans les structures documentaires de l'UAC.	Approche théorique basée sur la proposition d'une réglementation sur la formation des usagers à la recherche documentaire dans les structures documentaires à l'UAC
2	Ignorance par les enseignants de la mission de formation des usagers dévolues aux BU.	Approche théorique basée sur la création d'un cadre formel de partenariat de formation des

		usagers entre les enseignants et les BU.
3	Indifférence des étudiants face aux questions de formation à la recherche documentaire.	Approche théorique basée sur l'insertion dans le cursus de formation des étudiants, des cours sur la recherche documentaire.

CHAPITRE PREMIER
**CONCEPTION ET MISE EN APPLICATION
DU CADRE THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE**

Dans ce chapitre, nous aborderons successivement le cadre théorique et méthodologique de l'étude, la collecte et l'analyse des données.

Section 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude

Paragraphe 1 : Objectifs, hypothèses et revues de la littérature.

Ce travail est axé sur un objectif global autour duquel gravitent des objectifs spécifiques.

1. Objectifs

- **Objectif général**

L'objectif général de cette étude est de contribuer à l'institutionnalisation de l'offre de formation des usagers à la recherche documentaire à l'Université d'Abomey- Calavi.

- **Objectifs spécifiques**

- suggérer quelques éléments de politique de formation des usagers dans les structures documentaires de l'UAC ;
- suggérer un cadre formel de partenariat de formation à la recherche documentaire entre les enseignants et les BU
- proposer aux structures de formation l'insertion dans le cursus de formation des étudiants des cours sur la recherche documentaire.

2. Causes et hypothèses liées au problème en résolution

Elles seront formulées à partir du problème général et des problèmes spécifiques qui sont identifiés. Il s'agit :

- **Causes et hypothèses liées au problème spécifique N°1**

Pour résoudre le problème lié à l'inexistence de formation à la recherche documentaire dans les structures documentaires de l'UAC, nous avons essayé de trouver la cause qui pourrait être à la base d'un tel problème. Comme cause, nous avons : Absence d'une réglementation sur la formation des usagers dans les structures documentaires de l'UAC. Par conséquent, nous pouvons formuler notre hypothèse comme suit :

L'absence d'une réglementation sur la formation des usagers à la recherche documentaire à la BUAC explique l'inexistence de formation à la recherche documentaire à l'UAC.

- **Causes et hypothèses liées au problème spécifique N°2**

Pour résoudre le problème lié à l'ignorance par les enseignants de la mission de formation des usagers dévolue aux BU, nous avons essayé d'identifier la cause qui pourrait être à la base d'un tel problème. Comme cause, nous avons l'inexistence d'un cadre formel de partenariat de formation des usagers entre les enseignants et les BU. C'est ce qui nous conduit à formuler l'hypothèse suivante :

L'inexistence d'un cadre formel de partenariat de formation des usagers entre les enseignants et les BU explique l'ignorance par les enseignants de la mission de formation des usagers dévolue aux BU.

- **Causes et hypothèses liées au problème spécifique N°3**

Pour résoudre le problème lié à l'indifférence des étudiants face aux questions de la recherche documentaire, nous avons essayé d'identifier la cause qui pourrait être à la base de ce problème. Comme cause, nous avons la non insertion dans le cursus de formation des étudiants, des cours sur la recherche documentaire. L'hypothèse que nous émettons à ce sujet peut être formulée comme suit :

La non insertion dans le cursus de formation des étudiants des cours sur la recherche documentaire explique l'indifférence de ceux-ci face aux questions de la recherche documentaire.

Tableau N° 10 : Tableau de bord de l'étude « Institutionnalisation dans le contexte LMD de la formation à la recherche documentaire à la BUAC (Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi) »

Niveau d'analyse		Problématique	Objectifs	Causes supposées	Hypothèse
Niveau général		<u>Problème général</u> Absence d'un cadre institutionnel de formation des usagers dans les structures documentaires de l'UAC	<u>Objectif général</u> Intégrer dans les documents réglementaires de l'UAC et de la BUAC des éléments de politique de formation des usagers	<u>Cause générale</u> -	<u>Hypothèse générale</u> -
Niveaux spécifiques	1	<u>Problème spécifique N°1</u> Inexistence de formation à la recherche documentaire dans les structures documentaires de l'UAC	<u>Objectif spécifique N°1</u> Suggérer des éléments de politique de formation des usagers dans les structures documentaires de l'UAC	<u>Cause spécifique N°1</u> Absence d'une réglementation sur la formation des usagers dans les structures documentaires de l'UAC	<u>Hypothèse spécifique N°1</u> L'absence de réglementation sur la formation des usagers à la recherche documentaire à la BUAC explique l'inexistence de formation à la recherche documentaire à l'UAC
	2	<u>Problème spécifique N°2</u> La mauvaise appréciation par les enseignants de la mission de formation des usagers dévolue aux BU	<u>Objectif spécifique N°2</u> Suggérer un cadre formel de partenariat de formation des usagers à la recherche documentaire entre les enseignants et les BU	<u>Cause spécifique N°2</u> Inexistence d'un cadre formel de partenariat de formation des usagers entre les enseignants et les BU	<u>Hypothèse spécifique N°2</u> L'inexistence d'un cadre formel de partenariat de formation des usagers entre les enseignants et les BU explique l'ignorance par les enseignants de la mission de formation des usagers dévolue aux BU
	3	<u>Problème spécifique N°3</u> Indifférence des étudiants face aux questions de la formation à la recherche documentaire	<u>Objectif spécifique N°3</u> Proposer aux structures de formation académique, l'insertion dans le cursus de formation des étudiants des cours sur la recherche documentaire	<u>Cause spécifique N°3</u> Non insertion dans le cursus de formation des étudiants, des cours sur la recherche documentaire	<u>Hypothèse spécifique N°2</u> La non insertion dans le cursus de formation des étudiants, des cours sur la recherche documentaire explique l'indifférence des étudiants face aux questions de la recherche documentaire

3. Revue de la littérature

La présente revue de littérature vise à faire connaître les expériences des autres bibliothèques universitaires en matière d'offre de formation à la recherche documentaire d'une part et ce dans un contexte du système LMD d'autre part.

L'IRDES définit la recherche documentaire comme une démarche systématique, qui consiste à identifier, récupérer et traiter des données publiées ou non.

Cette démarche doit être la plus pertinente possible et tendre vers l'exhaustivité.

Elle nécessite donc :

- une parfaite connaissance des multiples sources d'information ;
- la maîtrise des outils et des stratégies de recherche.

Selon **CACALY** et al. (2006), la recherche documentaire encore désignée sous le vocable de recherche d'information, occupe une place centrale (Sutter, 2006). C'est à **Calvin N. Moers** que l'on doit l'expression *information retrieval*, qui fut utilisée pour la première fois en 1950. Pour les uns, l'activité se limite à l'opération par laquelle les documents sont choisis dans le fonds documentaire à la demande de l'utilisateur, pour les autres, elle consiste à fournir, en fonction d'une demande définie et spécifique formulée par un usager, les éléments d'information documentaire correspondants, où qu'ils se trouvent stockés.

« Un usager est une personne qui fait (lit, butine, zappe, regarde, écoute, touche etc.) avec la matière informationnelle pour obtenir un effet qui satisfasse son besoin d'information » (**CACALY**, 2006, p.243). Ainsi, selon le type de technique utilisée, un usager peut être un lecteur, un visiteur, un auditeur, un spectateur. Selon l'expérience de l'utilisateur, il peut être novice ou expert régulier ou irrégulier. Selon l'importance de l'utilisateur, si on est capable

de l'évaluer, il peut être important, modéré, faible ou nul. Ainsi, plusieurs spécialistes de l'information documentaire ont voulu élucider le thème de la formation des usagers.

Le Codiac (2004) fait l'historique de la formation des usagers en ces termes et affirme que les idées concernant la nécessité d'une « instruction » à la bibliothèque ont été émises pour la première fois vers les années 1840 aux Etats-Unis, par Emerson qui réclamait alors la création dans les collèges d'un poste de « professeur de livres », le jugeant désespérément indispensable.

Un siècle et demi plus tard, en 1989, en France, le CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire) de Documentation a institutionnalisé le métier de « professeur de Documentation » qu'il faudrait plutôt appeler « professeur d'information ». L'Agrégation d'information est actuellement à l'étude.

C'est en 1876, que le concept de bibliothécaire – éducateur va prendre forme : on le voit éducateur plutôt que gardien de livres. (**Dewey**, 1876, p. 105) écrit alors : « la bibliothèque est une école et le bibliothécaire un enseignant. »

Elbekri-Dinoird (2009), constate que dès la fin des années soixante-dix et encore plus avec la « massification » des premiers cycles entamée dans les années quatre-vingt, l'échec des étudiants de premier cycle est devenu un sujet d'étude, de débat, de controverse et de projet ministériel. L'université est l'objet, depuis 1992, d'expérimentations et de réformes l'engageant dans la construction de son offre de formation au sein du territoire européen et dans le cadre de la contractualisation. Toutes ces réformes s'attachent à reconfigurer les filières, les méthodes d'évaluation, à améliorer le soutien aux étudiants en difficulté et à augmenter leur niveau de réussite. Le plan pluriannuel pour la réussite en licence, initié en 2007 par Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur, fixe des objectifs ambitieux : diviser le taux d'échec par deux et atteindre 50% d'une classe d'âge au niveau licence.

Les bibliothèques n'ont pas attendu ce plan licence pour accueillir et former les étudiants de première année : depuis la fin des années quatre-vingt-dix, elles ont formalisé, notamment dans le cadre des unités d'enseignement méthodologiques, la mise en place de formation dont l'importance avait été démontrée, en particulier par les travaux de (**Coulon**, 2009, p. 10) et de **Lahire** sur les manières d'étudier. Alain Coulon était l'un des premiers chercheurs français à plaider pour des enseignements tels ceux de méthodologie de recherche documentaire qui favorisent et accélèrent la réussite des étudiants. L'explosion de l'offre documentaire sur l'Internet et la lutte contre l'échec bouleversent le paysage et les professionnels s'interrogent sur le champ d'intervention de la bibliothèque.

(**Morin-Fontaine**, 2009, p. 14) affirme que la mise en place du système Licence-Master-Doctorat (LMD) en 2003 a permis d'intégrer un module obligatoire de formation à la recherche documentaire dans le cursus science et technologie de l'université Claude Bernard Lyon 1. A ce stade, le présupposé communément partagé est que la lutte contre l'échec en première année passe notamment par des enseignements transversaux en marge des matières strictement disciplinaires. Concernant la documentation, le constat est le suivant : élaborer une stratégie de recherche en fonction de ses besoins, rechercher efficacement des ouvrages ou des articles, et évaluer les résultats de ces recherches, sont des compétences indispensables à tout étudiant qui souhaite réussir à l'Université. Malheureusement, dans ce domaine, méthodologie et pratique documentaires font largement défaut aux bacheliers qui arrivent chaque année sur les bancs de l'Université.

Dubois (2004) a fait une étude comparative en inventoriant l'offre de formation à la recherche documentaire avant le système LMD et l'inventaire de l'offre à la recherche documentaire après la mise en œuvre du système LMD pour constater que le système LMD exige trois (3) fois plus de formation à la recherche documentaire.

En 1999, la revue *Bulletin des Bibliothèques de France* consacrait un numéro thématique à la formation des usagers reconnaissant ainsi l'importance croissante de ces actions pour les bibliothèques tant universitaires que publiques. Le cadre institutionnel dans lequel ce type de formation doit s'insérer a été défini par NOEL, rappelant ainsi les trois lois en vertu desquelles une action de formation doit être : « inscrite dans les cursus universitaires ; assurée en collaboration avec les enseignants des disciplines et soumise à validation ». (NOEL, 1999, p. 33).

Houphouët-Boigny (2008) met l'accent sur la nécessité du système LMD et ses exigences parmi lesquelles la documentation figure en bonne place.

Vivarès (2002) propose l'outil didacticiel pour la formation à la recherche documentaire. La relation complexe entre formateur et apprenant, constitutive de la pédagogie, de la transmission de savoir, se trouve encore complexifiée dans le cas de la formation à la documentation. Activité émergente, n'ayant pas le statut de discipline universitaire, la formation à la documentation au sein des universités se trouve prise dans une crise de croissance de son activité. Il est en effet possible de parler, depuis 1999, du développement d'une « nouvelle dynamique ». Mais cet élan notable ne permet pas de répondre, avec les moyens humains et matériels existants au sein des bibliothèques universitaires, à l'ensemble des demandes de formation, à pouvoir former tous des étudiants. D'où l'hypothèse, qui se fait jour, comme ici au sein du SCD Lyon 1, de développer des outils de formation à distance, afin de réaliser des économies d'échelle, et afin de pouvoir toucher un plus grand nombre d'étudiants. Cependant, cette hypothèse d'un nouvel outil n'est pas sans poser de nouvelles difficultés.

Paragraphe 2 : Choix de la méthodologie de l'étude

La méthodologie que nous avons suivie pour mener cette étude combine la recherche documentaire, l'observation sur le terrain et une enquête auprès du personnel et des usagers de la BUAC. L'exploitation documentaire a consisté en la recherche et la consultation des ressources documentaires nationales et étrangères ayant abordé la question de la formalisation de la formation à la recherche documentaire dans une approche LMD .

L'observation sur le terrain nous a permis de faire l'état des lieux et de relever les forces et faiblesses constatées dans les structures documentaires de l'UAC. Nous avons procédé ensuite au regroupement des faiblesses par centre d'intérêt pour identifier des problématiques parmi lesquelles nous avons choisi une sur la base de critères liés à son importance et à son actualité. Quant à l'enquête, elle a été réalisée auprès des spécialistes de l'information documentaire en poste dans les BU de l'UAC d'une part et auprès de certains enseignants et étudiants usagers des BU d'autre part. Des guides d'entretien et un questionnaire ont été confectionnés pour ces cibles.

SECTION 2 : Collecte et analyse des données

Paragraphe 1 : Mobilisation, dépouillement et présentation des données

1- Préparation et réalisation de la collecte

1.1 – Préparation de la collecte

La collecte de données a nécessité l'élaboration d'un questionnaire, et de deux guides d'entretien. Le premier est destiné aux enseignants et les autres aux étudiants et aux spécialistes de l'information documentaire en poste dans les BU. Chaque questionnaire a fait l'objet d'une note d'information qui précise la présentation du chercheur, le cadre dans lequel s'inscrit la recherche,

l'invitation de l'enquêté(e) à répondre aux questions et le remerciement de l'enquêteur.

Ensuite, nous avons en guise de validation tenu compte des observations de notre maître de mémoire ainsi que celles de certains enseignants du cours sur la méthodologie de la recherche et d'un confrère enseignant du CEFOCI dans l'élaboration de ces outils.

Les renseignements recueillis serviront de base pour notre analyse et pour la vérification des hypothèses utiles au diagnostic de notre étude.

1.2- Réalisation de l'enquête

Au niveau des étudiants enquêtés cent trente deux ont été interrogés et répartis comme suit:

- Quatorze (14) étudiants de l'ENAM
- seize (16) étudiants de la FASEG
- Trente cinq (35) étudiants de la FLASH
- Seize (16) de la FADESP
- Quinze (15) étudiants de la FAST
- Dix (10) étudiants de l'ENEAM
- Dix (10) étudiants de la FSS
- Huit (8) étudiants de la FSA
- Huit (8) étudiants de l'EPAC

En ce qui concerne les confrères Spécialistes de l'Information Documentaire, nous avons pu nous entretenir avec dix sur les seize présents lors de l'enquête (soit 62,5%), répartis sur les campus d'Abomey-Calavi, de Cotonou et de Porto-Novo.

Au niveau des enseignants, sur les quatre-vingt questionnaires distribués, nous avons pu récolter cinquante soit un pourcentage de 83 %.

2. Dépouillement, présentation et analyse des données

Les résultats issus de l'enquête seront présentés et analysés dans cette partie.

2.1. Résultats

Tableau 11 : Présentation des résultats d'enquête par rapport à la position des étudiants sur la recherche documentaire

N°	Questions	Réponses	Nombre	Pourcentage
1	Savez-vous ce que c'est que la recherche documentaire ?	Oui	21	16,27 %
		Non	111	83,73%
Total			132	100 %
N°	Questions	Réponses	Nombre	Pourcentage
2	Avez-vous une fois suivi un cours de formation à la recherche documentaire ?	Oui	21	16,27 %
		Non	111	83,73%
Total			132	100 %
N°	Questions	Réponses	Nombre	Pourcentage
3	Si oui, dans quel cadre ?	Dans le cadre des cours dispensés dans les Facultés	132	100 %
		Au niveau des bibliothèques de l'Université	0	0 %
Total			132	100 %
N°	Questions	Réponses	Nombre	Pourcentage
4	Savez-vous que les bibliothèques universitaires formaient les étudiants à la recherche documentaire ?	OUI	0	0 %
		NON	132	100 %
Total			132	100 %

	Questions	Réponses	Nombre	Pourcentage
5	Si non, accepteriez-vous de participer à une telle formation si elle était programmée?	OUI	132	100 %
		NON	0	0 %
Total			132	100 %
	Questions	Réponses	Nombre	Pourcentage
6	Si oui, dans quel cadre accepterez-vous le faire ?	Dans le cadre formel des cours dispensés dans les Facultés	132	100 %
		Dans le cadre informel de programmation des bibliothèques de l'Université ?	0	0 %
Total			132	100 %
	Questions	Réponses	Nombre	Pourcentage
7	Si c'est dans le cadre formel des cours dispensés dans les facultés, quel statut aimeriez-vous qu'on donne à ces cours?	Facultatif	18	13,95 %
		Obligatoire	114	86,05 %
Total			132	100 %

De l'analyse des résultats relatifs à la connaissance de la recherche documentaire dans les BU présentés dans le tableau N° 11, on constate que 83,73% des étudiants n'ont jamais suivi une formation à la recherche documentaire contre 16,27%. Ces 83,73% ne savaient pas non plus que les bibliothèques peuvent organiser cette formation, pire ne savaient même pas ce que c'est que la recherche documentaire. La minorité que constituent les 16,27% qui a une fois suivi un tel cours ne l'a fait que dans le cadre formel

des cours reçus dans les Ecoles. Toutefois, tous les enquêtés ont dit être disposés à suivre une telle formation dans le cadre formel des cours qu'ils reçoivent dans les Facultés, si elle était programmée et la souhaitent obligatoire.

Tableau N° 12 : Présentation des résultats d'enquête relatifs à l'état de la question auprès des spécialistes de l'information documentaire

N°	Questions	Réponses	Nombre	Pourcentage
1	Votre bibliothèque propose-t-elle à ses usagers la formation à la recherche documentaire ?	Oui	0	0 %
		Non	10	100%
Total			10	100%
2	Si non, pourquoi ?	Par l'inexistence d'un cadre réglementaire	7	70%
		Par manque de personnel	3	30%
		Par manque de temps	0	0%
		Autres	0	0%
Total			10	100%
3	Dans le contexte où le ratio des étudiants à former par un SID par année universitaire est de 4126, pensez-vous que les SID puissent seuls assurer la formation des usagers sans l'appui des enseignants ?		0	0 %
		Non	10	100 %
Total			10	100%

4	Une formation à la recherche documentaire inscrite dans les cursus universitaires ; assurée en collaboration avec les enseignants des disciplines et soumise à validation des Facultés de formation ne serait-elle pas une solution au manque d'offre de formation documentaire à l'UAC ?	Oui	10	100 %
Total			10	100%
5	Si oui, par quel acte voulez-vous que cette validation se fasse ?	Par un arrêté pris par le Vice Recteur chargé des affaires académiques ?	9	90 %
		Par une note de service prise par le Doyen ou le Directeur de chaque structure de formation ?	0	0 %
		Un acte pris dans le cadre du Service Commun de la Documentation ?	1	10 %

		Autres	0	0%
Total			10	100%

L'analyse des résultats du tableau 7 révèle que 100% des enquêtés reconnaissent qu'il n'existe pas d'offre de formation à la recherche documentaire à leurs usagers et que le problème de formation à la recherche documentaire se pose effectivement dans toutes les BU et mérite de trouver une solution. Quant aux causes liées à cette lacune, 70% des confrères l'expliquent par le manque d'un cadre réglementaire tandis que 30% l'associent au manque de personnel. En ce qui concerne le ratio des étudiants à former par personnel et par an, 100% des confrères ont reconnu que cette formation ne peut être assurée par les seuls spécialistes sans l'appui des enseignants. Ils représentent 90% à souhaiter une institutionnalisation à travers l'inscription de la formation dans le cursus et sa validation par un texte réglementaire pris au plus haut niveau (Arrêté pris par le Vice recteur chargé des affaires académiques) contre 10% qui souhaitent voir ce texte pris par les structures documentaires.

Tableau N° 13 : Présentation des résultats des enquêtes relatifs à l'information des enseignants de la formation des usagers en tant qu'une des missions des BU.

N°	Questions	Réponses	Nombre	Pourcentage
1	Saviez-vous que la formation de vos étudiants à la recherche documentaire représente l'une des missions des bibliothèques universitaires ?	Oui	0	0%
		Non	50	100%
Total			50	100%
2	Saviez-vous que certaines Bibliothèques de l'UAC offraient ces prestations ?	Oui	2	4%
		Non	48	96%

Total			50	100%
3	Si oui, aviez-vous déjà inscrit une fois vos étudiants à cette formation ?	Oui	2	4%
		Non	48	96%
Total			50	100%

A la question de savoir si la formation de leurs étudiants à la recherche documentaire est l'une des missions des bibliothèques ? 100% des enquêtés qui ont répondu à cette question en sont ignorants. Même ceux qui sont nos anciens partenaires dans le système informel de formation des étudiants ne savaient pas que ces prestations étaient l'un de nos devoirs, mais les prenaient comme une faveur que nous leur accordions afin de leur apporter des solutions à certains aspects de leur cours de méthodologie. Outre cette ignorance de ce rôle des bibliothèques, lorsqu'il s'agit de savoir s'ils avaient l'information que les BU offraient cette formation, 96% de ces enquêtés disent en être ignorants contre 4% seulement de ces enseignants que sont nos anciens partenaires du système informel de formation des usagers.

Tableau N°14 : Répartition des résultats des enquêtes par rapport à la formalisation de la formation des usagers dans les BU.

N°	Questions	Réponses	Nombre	Pourcentage
1	Une formation à la recherche documentaire inscrite dans les cursus universitaires, assurée en collaboration avec les enseignants des disciplines et soumise à validation des Facultés de formation ne serait-elle pas une solution au manque d'offre de formation à la recherche documentaire à l'UAC ?	Oui	50	100%
		Non	0	0%

Total			50	100%
2	Si oui, par quel acte cette validation sera-t-elle effective ?	Par un arrêté pris par le Vice-recteur chargé des affaires académiques ?	40	80%
		Par une note de service prise par le Doyen de chaque Faculté ?	10	20%
		Autre acte (précisez)	0	0%
Total			50	100

Dans le tableau **13** l'idée d'une formation à la recherche documentaire inscrite dans les cursus universitaires, assurée en collaboration avec les enseignants des disciplines et soumise à validation des Facultés de formation est à 100% approuvée par les enseignants en tant que solution au manque de formation des étudiants à la recherche documentaire. En effet, la validation fait appel à une réglementation de l'activité de formation en la sortant de l'informel. Seulement, c'est au niveau du type d'acte à prendre pour cette réglementation que les points de vue divergent. En effet, tandis que 80% des enquêtés proposent que cette validation passe par un Arrêté du Vice Recteur chargé des affaires académiques, les 20% restants souhaitent cette validation par une note de service prise par le Doyen de chaque entité de formation.

Tableau N°15 : Présentation des résultats des enquêtes par rapport à la nécessité de collaboration entre les enseignants et les bibliothécaires pour la formation des usagers dans les BU

1	Travaillez-vous en collaboration avec les bibliothécaires ?	Oui	2	4%
		Non	48	96%
Total			50	100%
2	Si vous travailliez en	Formel	2	4%

	collaboration avec les bibliothécaires, ces collaborations s'inscrivaient-elles dans un cadre formel ou informel ?		Informel	48	96%
Total				50	100%
3	Ces formations étaient elles :		Obligatoires ?	48	96%
			Facultatives ?	2	4%
Total				50	100%
4	Ces formations étaient-elles prises en compte dans l'évaluation de l'étudiant ?		Oui	48	96%
			Non	2	4%
Total				50	100%
5	Accepteriez-vous que les bibliothécaires assurant une partie de la formation à la recherche documentaire fassent partie de votre équipe pédagogique ?		Oui	48	96%
			Non	2	4%
Total				50	100%
6	Quel sera le rôle :	De L'enseignant ?	Théorique	50	100%
		Du bibliothécaire ?	pratique	50	100%

Concernant la collaboration qui devrait exister entre les enseignants et les bibliothèques afin de conduire au mieux la formation des étudiants à la recherche documentaire, le tableau N°14 révèle une insuffisance criarde lorsqu'on constate que c'est seulement 4% des enquêtés qui avaient une fois collaboré avec les bibliothèques dans le cadre de la formation de leurs étudiants. Le même tableau révèle que les 4% qui avaient collaboré avec les bibliothécaires dans le cadre de la formation de leurs étudiants à la recherche

documentaire l'avaient fait dans un cadre purement informel. Cependant, la volonté de collaborer ne manque pas chez les enseignants. En effet, lorsqu'il s'est agi de savoir si les bibliothécaires qui assureraient une partie de la formation pourraient faire partie de leur équipe pédagogique, 100% des enquêtés ont donné une réponse affirmative. Mieux, dans le principe de distribution des rôles, les enseignants ont reconnu aux bibliothécaires leur rôle de praticiens en leur concédant la phase pratique de la formation.

Au total, l'enquête nous a permis de recueillir des informations sur :

- **l'état de la question sur la formation des étudiants dans les BU ;**
- **la position des étudiants par rapport à la formation à la recherche documentaire ;**
- **l'information des enseignants par rapport à la formation des usagers en tant qu'une des missions des BU ;**
- **la formalisation de la recherche documentaire ;**
- **la collaboration entre enseignants et bibliothécaires.**

La formation des usagers à la recherche documentaire dans une Université est une nécessité vitale sans laquelle, quelles que soient la richesse et l'importance de ses ressources documentaires, l'université ne pourra atteindre ses objectifs de recherche et de production du savoir.

Malheureusement, cette prestation dévolue aux BU est totalement absente des BU comme en témoignent les résultats de l'enquête sur l'état de la question. L'information et la sensibilisation des enseignants en tant que partenaires devraient servir de synergie pour une institutionnalisation de la formation à la recherche documentaire afin de la rendre pérenne. Les partenaires enseignants bibliothécaires et étudiants adhèrent pleinement à cette idée.

Au terme de l'analyse des résultats d'enquête, nous pouvons à présent, nous intéresser à la vérification des hypothèses et à l'établissement du diagnostic.

Paragraphe2 : Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic

1- Vérification des hypothèses

Hypothèse 1 : L'absence d'une réglementation sur la formation des usagers à la BUAC explique l'inexistence de formation à la recherche documentaire à l'UAC.

Selon le tableau N°10 relatif à l'état de la question dans les BU, 70% des enquêtés ont justifié l'absence de la formation des usagers à la recherche documentaire par l'absence d'un cadre réglementaire, ce qui confirme notre hypothèse.

Hypothèse 2 : L'inexistence d'un cadre formel de partenariat de formation des usagers entre les enseignants et les BU explique la méconnaissance par les enseignants de la mission de formation des usagers.

Cette hypothèse a été également confirmée par le tableau N°14 relatif à la nécessité de collaboration entre les enseignants et les BU.

En effet, 96% des enquêtés ont reconnu ne pas travailler en collaboration avec les BU. Les 4% de cette catégorie ont reconnu que les rares cas de collaboration qu'ils avaient eus avec les BU, s'inscrivaient dans un cadre informel.

Hypothèse 3 : La non insertion dans le cursus de formation des étudiants d'unité d'enseignement à la recherche documentaire, explique leur indifférence face aux questions de la recherche documentaire.

L'analyse des données du tableau N° 11 sur la position des étudiants sur la recherche documentaire montre que 100% de ces enquêtés font plus confiance aux enseignements dispensés dans le cadre formel des Facultés qu'à ceux qui sont apparemment sans enjeu évaluatif. Cette hypothèse est aussi confirmée.

2. Etablissement du diagnostic

L'état des lieux, la synthèse et l'analyse des données issues de l'enquête ainsi que la confirmation des hypothèses nous autorisent à établir le tableau de diagnostic qui suit :

Tableau N° 16 : Diagnostic

Problèmes spécifiques	Causes liées
Inexistence d'unité d'enseignement à la recherche documentaire dans les structures documentaires de l'UAC.	Absence d'une réglementation sur la formation des usagers dans les structures documentaires de l'UAC.
méconnaissance par les enseignants de la mission de formation des usagers dévolues aux BU.	Inexistence d'un cadre formel de partenariat de formation des usagers entre les enseignants et les BU.
Indifférence des étudiants face aux questions de formation à la recherche documentaire.	Non insertion dans le cursus de formation des étudiants, des unités d'enseignement sur la recherche documentaire.

Après l'établissement de ce diagnostic, il est indispensable que des mesures soient prises pour l'éradication des causes à la base des différents problèmes

CHAPITRE DEUXIEME
APPROCHES DE SOLUTIONS ET
CONDITIONS DE LEUR MISE EN
ŒUVRE

Ce dernier chapitre propose des solutions aux problèmes spécifiques. Les conditions de leur mise en œuvre sont exprimées sous forme de recommandations.

SECTION 1 : Approches de solutions

Paragraphe 1 : Proposition de solutions à l'absence d'une réglementation sur la recherche documentaire dans les structures documentaires de l'université d'Abomey-Calavi.

• Pour la reprise de la formation à la recherche documentaire dans les BU de l'UAC

Jusqu'en 2008, la formation des étudiants à la recherche documentaire continuait d'être assurée dans certaines bibliothèques de L'UAC. Déjà, en 1985, un enseignant de l'ex programme STI (Sciences et Techniques de l'Information) avait été sollicité par les autorités décanales de la FSS pour former leurs étudiants à la recherche de l'information biomédicale.

Plus tard, cet enseignant passera la main à un autre de la Faculté (FSS). Avec ce dernier, le cours s'est transformé en une initiation à la recherche documentaire dont la durée est de 30 minutes. Bien que basique et insuffisante, cette formation est mise en veilleuse pour cause d'interruption de connexion Internet.

A la FSA, c'est sur l'initiative de l'un des Doyens de la Faculté que ce cours a pris corps. Chaque année, celui-ci prend une note de service pour organiser la formation. Par cette note de service, il fixe la durée, désigne l'enseignant et le bibliothécaire chargés de la formation. L'enseignant et le bibliothécaire s'entendent pour élaborer le contenu de la formation. Le premier se charge de la forme théorique de la formation tandis que l'aspect pratique revient au

second. Depuis 2008, la FSA a mis fin à cette expérience au motif qu'elle ne disposait plus de moyens pour le faire.

A la Bibliothèque Universitaire, c'est par les relations interpersonnelles que certains enseignants avaient commencé par solliciter les bibliothécaires pour les aider à former leurs étudiants à la recherche documentaire. Il s'agissait pour la FLASH des enseignants des départements de géographie, de psychologie et sociologie et de quelques enseignants de l'EPAC chargés par leur Département de dispenser des cours de méthodologie de la recherche. Cette expérience à la BU aura duré deux (2) ans sans qu'aucune autorité hiérarchique ne s'y implique de quelque manière que ce soit pour accompagner l'initiative. Cette activité n'ayant pas fait l'objet d'une programmation au même titre que les autres activités documentaires traditionnelles a fini aussi par échouer.

Ce point fait sur la formation à la recherche documentaire à l'UAC permet de constater que ces formations ne faisaient partie d'aucune politique documentaire de l'UAC. Il va sans dire que ces initiatives individuelles prises çà et là en l'absence d'un pôle formel et unique de décision ne peuvent qu'être vouées à l'échec.

Face à cette impasse sur la formation des usagers à la recherche documentaire dans les BU à l'UAC, l'une des solutions ne peut qu'être l'institutionnalisation de l'activité. Une institutionnalisation qui passe par la mise sur pied d'un certain nombre d'organes de gestion et de réglementation. L'organe idéal pour la gestion des activités documentaires à l'UAC devrait être le Service Commun de la Documentation ou l'organe de gestion qu'est le Conseil de la Documentation Universitaire qui, jusqu'aujourd'hui, n'existe que de nom. Malheureusement, pour des raisons que nous ignorons, les textes qui devraient consacrer ces organes sont toujours en souffrance dans les bureaux. Pourtant, les BU ont nécessairement besoin d'un organe de gestion pour faire fonctionner les activités documentaires et particulièrement la formation des usagers. L'organe que nous proposons pour suppléer les autres

sera un organe moins centralisé avec un accent sur la mise en commun des ressources humaines. Il sera dénommé « **le Conseil des Bibliothèques de l'Université d'Abomey-Calavi (CBUAC)** ».

En effet, au sein de l'administration générale d'une Université, les Bibliothèques constituent une cellule du Département de Supports aux activités académiques.

Les décisions de politique générale documentaire de chaque Bibliothèque seront soumises au CBUAC.

Le Conseil des Bibliothèques de l'Université d'Abomey-Calavi, lieu privilégié de contact entre les services et les usagers, sera un organe consultatif. Il sera présidé par le Recteur et comprendra des délégués du corps académique des Facultés et Ecoles, des représentants du corps scientifique et des étudiants, des représentants élus par le personnel administratif des bibliothèques, un Directeur des Bibliothèques élu par les responsables des autres bibliothèques. Sa mission sera de définir et de conduire la politique documentaire de l'UAC et de connaître de toutes les questions visant le bon fonctionnement des BU.

Chaque bibliothèque secondaire sera dotée d'un organe de gestion spécifique : la **Commission facultaire de bibliothèque** : Chacune des commissions, présidée par un membre du corps académique, adopte librement sa composition. Dans certains cas, il est veillé à une représentation paritaire des différents corps, y compris le personnel de la bibliothèque concernée. Le Directeur des Bibliothèques et son adjoint sont membres de toutes les commissions qui n'évoquent que des problèmes spécifiques à l'unité, tels que : adoption de mesures propres n'ayant pas d'incidence sur les autres bibliothèques. Chaque membre a le droit de demander que la Commission se réunisse, s'il souhaite qu'y soit évoquée toute question qu'il juge utile. Le rôle de la Commission est de débattre de toute question touchant au fonctionnement ou aux collections de la Bibliothèque et le cas échéant, de prendre une décision visant à améliorer le fonctionnement de la Bibliothèque.

Par ailleurs, au sein de l'administration des bibliothèques, il sera constitué un organe doté d'un pouvoir d'avis et de décision : le Conseil de direction, qui se réunira une fois par mois et rassemblera les directeurs de bibliothèque et chefs de département, dont la mission sera de suivre l'exécution des actions programmées.

Enfin, ici, à défaut d'une loi comme celle dite Bayrou en France qui, en 1997 faisait passer la formation à la recherche documentaire de l'incitation à l'obligation pour les SCD, nous proposons comme l'ont souhaité nos enquêtés, que sur l'initiative du Conseil des Bibliothèques, le Rectorat prenne un Arrêté portant Attributions, Organisation et Fonctionnement des BU dont l'une des dispositions rendra obligatoire la formation des usagers dans toutes les BU. Mais, pour que cette formalisation de la recherche documentaire soit effectivement opérationnelle, un partenariat entre enseignants et bibliothécaires s'avère indispensable, de même que l'insertion dans le cursus de formation des étudiants, d'unité d'enseignement à la recherche documentaire.

Paragraphe 2 : Proposition de solutions à l'inexistence de partenariat formel entre les enseignants et les BU pour la formation des étudiants et la non insertion d'unité d'enseignement à la recherche documentaire dans leur cursus de formation.

1- Pour un cadre formel de partenariat entre les enseignants et les BU pour la formation des usagers

Comme nous l'avions relevé dans le point fait sur l'état de la formation à la recherche documentaire, toutes les initiatives amenant aux formations antérieures étaient du ressort des enseignants. Les quelques tentatives de mobilisation des étudiants par les BU pour la formation à la recherche

documentaire avaient échoué. De plus il y a 85270 étudiants inscrits en 2011 à l'UAC pour une vingtaine de bibliothécaires en service dans cette institution. Tout ceci démontre l'importance de l'implication des enseignants au côté des bibliothécaires pour une formation à la recherche documentaire réussie, d'où la nécessité d'un partenariat entre enseignants et bibliothécaires pour la formation à la recherche documentaire. Or, pour que ce partenariat soit crédible et durable, il faut qu'il s'inscrive dans un cadre formel. Ceci étant, il faut reconnaître que de la mise sur pied du cadre réglementaire pour la formation des usagers découlera la création du cadre formel du partenariat entre les enseignants et les bibliothèques pour la formation des usagers.

En effet, dans le cadre de l'Arrêté portant Attributions, Organisation et Fonctionnement des BU de l'UAC, la disposition rendant la formation à la recherche documentaire obligatoire devra inclure la place des enseignants en tant que partenaires des bibliothèques. Nous ne devons pas non plus douter de la sincérité de nos enquêtés enseignants lorsqu'ils acceptent à (100%) de voir dans leur équipe pédagogique les bibliothécaires assurant avec eux la formation à la recherche documentaire. Dans la typologie de cette collaboration, Céline **Dubois** (2004, p. 25) trouve deux modèles qu'elle décrit comme suit :

« Nous avons cependant pu faire ressortir deux grands types de collaboration : l'un plus théorique, qui se situe en amont des séances de formations, et l'autre plus ancré dans la pratique. La collaboration « théorique » entre enseignants et bibliothécaires se focalise sur la modélisation de la formation : tandis que l'enseignant indique les objectifs assignés aux séances de formation à la documentation en fonction de la discipline et du niveau des étudiants, le bibliothécaire va intégrer ces objectifs et les mettre en perspective avec les étapes méthodologiques de la recherche et les outils nécessaires. Il préparera ensuite ses cours dans cette optique, avant d'assurer la formation

proprement dite. Ce qui résume tout à fait ce type de collaboration : « enseignants : appui logistique et préparation des sujets ; bibliothécaires : formation intégrale ». C'est cette forme de collaboration en amont de la formation proprement dite qui est la plus développée dans les SCD. La collaboration « pratique » quant à elle est axée sur le déroulement même des séances. Le bibliothécaire va alors assurer une partie de la formation liée aux outils et techniques de recherche, tandis que l'enseignant assurera la partie plus disciplinaire de la formation. »

De cette collaboration, ce sont les deux acteurs qui sortent gagnants :

- le bibliothécaire, pour avoir satisfait à l'une de ses obligations professionnelles.
- l'enseignant pour avoir réussi à inculquer à ses apprenants la culture documentaire à travers la maîtrise des techniques de la recherche documentaire. Mais, un tel partenariat ne peut se concrétiser sans l'insertion d'unité d'enseignement sur la recherche documentaire dans le cursus de formation des étudiants.

2- Pour une insertion d'unité d'enseignement de recherche documentaire dans le cursus de formation des étudiants

Les formations proposées par les BU en dehors des cursus universitaires, sont assurées par le personnel de la bibliothèque. Mais il faut avouer que dans ce cas, la mobilisation des étudiants pour suivre ces cours reste très pénible. En effet, a priori, un étudiant ne trouvera aucun intérêt à assister à un cours sans enjeu au détriment des cours sur lesquels il sera évalué et qui conditionneront son passage en année supérieure. Or, aujourd'hui, avec le système LMD qui prescrit que l'apprenant devra étudier autrement et devenir un apprenant actif grâce à l'importance accordée au travail personnel et une orientation

individualisée, une initiation effective et continue à la recherche documentaire et à l'investigation scientifique, l'insertion d'unité d'enseignement sur la recherche documentaire dans le cursus de formation devient du coup une impérieuse nécessité. En effet, l'une des solutions à la réduction du taux de l'échec massif des apprenants du 1^{er} cycle universitaire lié à l'explosion des effectifs passe nécessairement par une offre importante d'enseignement à la recherche documentaire. Malheureusement, d'un côté, les bibliothécaires qui sont les praticiens de la documentation et qui maîtrisent les techniques de la recherche documentaire ne disposent d'aucune autorité sur les étudiants qui puisse les amener à les mobiliser. De l'autre côté, les enseignants qui, de par les disciplines qu'ils enseignent disposent d'une facilité de mobilisation des étudiants ne sont pas suffisamment outillés pour dispenser seuls les cours sur la recherche documentaire. Dans ces conditions, l'insertion d'unité d'enseignement sur la recherche documentaire dans le cursus de formation des étudiants devient incontournable, si l'on veut que les bibliothèques universitaires disposent d'un effectif important d'étudiants à former. Ainsi, les étudiants n'auront plus de raisons à se désintéresser des unités d'enseignement sur la recherche documentaire lorsqu'ils sauront que ces unités sont obligatoires et qu'ils seront évalués sur celles-ci. De même, à travers l'insertion d'unité d'enseignement sur la recherche documentaire dans le cursus de formation des étudiants, ils découvriront tout l'intérêt que revêt cette unité dans la réussite de leur parcours universitaire.

Certes, certains bibliothécaires formateurs peuvent se plaindre de la difficulté à mener de front l'ensemble des fonctions qui leur sont attribuées en plus de la formation. Effectivement, une inscription massive d'unité d'enseignement à la recherche documentaire dans les cursus implique une augmentation du nombre d'étudiants à former, donc une augmentation du nombre de formations. Pourtant, l'insertion de la formation à la recherche documentaire

dans le cursus de formation des étudiants sera bénéfique aussi bien pour ceux-ci que pour les BU.

En effet, en généralisant ainsi la formation à la recherche documentaire dans les bibliothèques universitaires, cet enseignement sera non seulement véritablement reconnu, mais pourra davantage valoriser les bibliothécaires formateurs.

Par ailleurs, l'inscription de la formation à la recherche documentaire dans les nouveaux cursus universitaires peut permettre à la bibliothèque universitaire de s'intégrer pleinement à l'université, d'en devenir un acteur à part entière, notamment en faisant partie des équipes pédagogiques dont la proposition est largement approuvée par les enquêtés (100%). Le poids de la bibliothèque universitaire dans les différents organes de l'université n'en serait que plus grand, au-delà du domaine de la formation proprement dite. Il est à préciser qu'ici encore, ce sont les différents organes et textes proposés qui rendront cette insertion obligatoire.

Les solutions ainsi proposées ne peuvent être mises en œuvre que si certaines conditions sont remplies.

Section 2 : Conditions de mise en œuvre des solutions et recommandations

En vue de garantir la mise en œuvre des actions proposées pour l'institutionnalisation de l'offre de formation à la recherche documentaire pour la relance de cette activité, nous avons formulé quelques recommandations à l'endroit des autorités de l'Université d'Abomey-Calavi, du personnel des bibliothèques en service dans les BU de l'UAC et les enseignants qui sont les partenaires des BU.

Paragraphe 1 : Conditions de mise en œuvre des solutions à l'absence de réglementation sur la formation à la recherche documentaire dans les bibliothèques de l'UAC

- **Recommandations à l'endroit de l'équipe rectorale de l'UAC**

Les solutions proposées à l'inexistence d'offre de formation à la recherche documentaire dans les bibliothèques de l'UAC répondent à un souci de communication des documents. En effet, des documents pertinents acquis, biens traités, biens rangés dont les usagers ignorent ou ne savent pas utiliser les outils d'accès ne répondent plus aux objectifs de l'existence de cette bibliothèque.

Il est donc souhaitable que les autorités rectorales soutiennent notre initiative par :

- la mise en place des organes de gestion et de réglementation proposés et les rendre effectivement opérationnels ;
- le renforcement du personnel des BU par le recrutement de bibliothécaires de toutes catégories et surtout ceux de niveau supérieur valables pour faire partie de l'équipe pédagogique des enseignants permanents ;
- la mise à disposition de salles équipées de matériel didactique dans toutes les bibliothèques pour la formation des usagers ;
- la mise à disposition de salle de travail équipée pour les enseignants afin de leur offrir un cadre idéal de travail qui favorise des échanges et le brassage entre les enseignants et les bibliothécaires.

Paragraphe 2 : Conditions de mise en œuvre des solutions liées à l'inexistence d'un cadre formel de partenariat entre les enseignants et les BU pour la formation des étudiants et la non insertion de cours de formation à la recherche documentaire dans leur cursus

1. Recommandations à l'endroit du personnel des Bibliothèques Universitaires

Les Responsables des Bibliothèques Universitaires et leur personnel technique sont les premiers acteurs impliqués dans le bon fonctionnement et la mise en œuvre des différentes activités des BU. Pour ce faire, ils doivent considérer la formation à la recherche documentaire comme partie intégrante de leurs activités et la traiter au même titre que celles traditionnelles tels les acquisitions et le traitement. Le personnel doit également comprendre que cette tâche est immense et nécessite un partenariat avec les enseignants. Par conséquent, les confrères ne doivent en aucun cas considérer ces enseignants comme des intrus, ni interpréter ce partenariat comme une usurpation de leur rôle mais comme un partenariat équitable.

Enfin, les bibliothécaires formateurs doivent s'abstenir de se plaindre de la difficulté à mener de front l'ensemble des fonctions qui leur sont attribuées en plus de la formation à la recherche documentaire ; car l'inscription de la formation à la recherche documentaire dans les nouveaux cursus universitaires peut permettre à la bibliothèque universitaire de s'intégrer pleinement à l'université, d'en devenir un acteur à part entière.

2. Recommandations à l'endroit des enseignants

Les enseignants de l'UAC doivent prendre conscience que de la formation de leurs étudiants à la recherche documentaire dépend en partie du succès de leurs apprenants. En effet, leurs cours sur la méthodologie de la recherche ne

cadrent pas entièrement avec les cours sur la recherche documentaire et ne peuvent à eux seuls permettre d'affermir la culture documentaire et informationnelle de leurs étudiants. Ils doivent par conséquent œuvrer de concert avec les responsables des BU pour une insertion effective des cours de formation à la recherche documentaire. Ils doivent également faire preuve d'ouverture et d'humilité en considérant les bibliothécaires comme leurs partenaires et les accueillir dans leur équipe pédagogique pour une complémentarité dans la formation aux méthodes de recherche.

CONCLUSION GENERALE

La recherche est devenue aujourd'hui un enjeu planétaire : enjeu culturel, enjeu économique, enjeu social. Elle est pour le territoire qui la favorise un atout majeur. Or l'Université est un lieu de formation, de recherche et de découvertes scientifiques. Elle est également le lieu de formation des futurs chercheurs. Et c'est en vue de l'aider à bien jouer ce rôle que diverses bibliothèques sont créées à l'Université d'Abomey-Calavi et regroupées sous la dénomination de Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi.

Notre stage dans cette structure nous a donné l'occasion d'identifier en son sein de nombreux atouts, mais également beaucoup de faiblesses qui entravent son bon fonctionnement. Au nombre de ces faiblesses figure l'inexistence d'offre de formation des usagers à la recherche documentaire qui constitue un handicap à la communication de l'information scientifique et technique à l'endroit des étudiants. L'objectif général de cette étude est d'institutionnaliser la recherche documentaire afin de la rendre officielle, visible et pérenne. Pour ce faire, des objectifs spécifiques définis sont les suivants :

- suggérer des éléments de politique de formation des usagers dans les structures documentaires de l'UAC ;
- suggérer un cadre formel de partenariat de formation des usagers à la recherche documentaire entre les enseignants et les BU ;
- proposer aux structures de formation académique l'insertion dans le cursus de formation des étudiants, des cours de formation à la recherche documentaire.

En fonction des objectifs définis, trois hypothèses ont été ainsi formulées :

- l'absence de réglementation sur la formation des usagers à la recherche documentaire explique l'inexistence de formation à la recherche documentaire à l'UAC ;
- l'absence d'un cadre formel de partenariat de formation des usagers à la recherche documentaire entre les enseignants et les BU explique l'ignorance par les enseignants de la mission de formation dévolue aux BU ;
- le non insertion dans le cursus de formation des étudiants, des cours de formation à la recherche documentaire explique l'indifférence des étudiants face aux questions de formation à la recherche documentaire.

Pour atteindre les objectifs définis et vérifier les hypothèses formulées, nous avons choisi la méthodologie basée sur l'observation directe, la revue documentaire et l'enquête sur le terrain. Les résultats de l'enquête, par entretien et questionnaire, réalisée auprès d'une population cible formée de Spécialistes de l'Information Documentaire en poste dans les BU, des enseignants de l'UAC et des étudiants ont permis de confirmer les hypothèses, d'établir le diagnostic et de proposer des solutions.

Les différentes solutions proposées s'inscrivent dans le sens de la relance de la formation à la recherche documentaire par l'institutionnalisation de l'activité. Une institutionnalisation qui passera par la mise sur pied de plusieurs organes de gestion et une réglementation qui prenne aussi en compte la création d'un cadre formel de partenariat entre enseignants et bibliothécaires dans le cadre de la formation des usagers. Enfin, une insertion obligatoire de cours sur la recherche documentaire dans le cursus de formation des étudiants a été proposée.

Des recommandations ont été formulées à l'endroit des autorités rectORALES, du personnel des BU et des enseignants des disciplines. Il s'agit :

- pour les autorités, de procéder à la mise en place des organes de gestion et de réglementation proposés et de les rendre effectivement fonctionnels.

- pour le personnel, de considérer la formation à la recherche documentaire comme faisant partie intégrante de leurs activités et la traiter au même titre que celles traditionnelles tels le traitement et les acquisitions.
- pour les enseignants, de faire preuve d'ouverture et d'humilité en considérant les bibliothécaires comme leurs partenaires et les accueillir dans leur équipe pédagogique pour une complémentarité dans la formation.

Notre souhait est que nos responsables hiérarchiques fassent le plaidoyer nécessaire auprès des Autorités compétentes pour obtenir les moyens nécessaires qui permettent de relancer la formation à la recherche documentaire, dans un contexte LMD qui appelle plus d'offres de formation disciplinaire et par conséquent plus d'offres de formation à la recherche documentaire. Mais, si le problème de l'institutionnalisation de la formation à la recherche documentaire à la BUAC est en voie d'être résolu à travers le présent travail, le débat sur la formation des usagers des BU reste ouvert car, d'autres questions relatives au contenu des cours, à la méthodologie méritent également des réflexions.

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIES

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. (1996) : « **Le métier de bibliothécaire** », Paris, Ed.- du cercle de la librairie

De SINGLY, F. (2008) : « **Le questionnaire** », Paris A. Colin

DOMPNIER, N. (2008) : « **Le guide de l'enseignant documentaliste : de la politique documentaire aux environnements numériques** », Paris, Hachette

ELBEKRI-DINOIRD, C. (2009) : « **Favoriser la réussite des étudiants** », Villeurbanne, Presse de l'Enssib

HECQARD, F. (2003) : « **Devenir Bibliothécaire-Formateur : Organiser, animer, évaluer** », Electre-Ed du cercle de la librairie

LE COADIC, Y. F (1997): « **Usage et usagers de l'information.** », Paris, Nathan

THESES ET MEMOIRES

ABATI, A.B. (2008) : « **Contribution à l'amélioration de la gestion des archives au niveau du personnel de l'Etat au Ministère du Travail et de la Fonction Publique** », Cotonou

DOKOTO, M.G. (2011) : « **Contribution pour une formation des usagers de la bibliothèque de la FSS** », Cotonou, FSS

HANLANNON, M. (2008) : « **Contribution à la formation des usagers des services de l'information documentaire universitaire : cas de la BUC** », Abomey-Calavi

SAGBOHAN, J. (2008) : « **L'offre de services en ligne a la bibliothèque de l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC) dans le contexte du système LMD : besoins, usages et fonctionnalités** », Dakar

SATOGUINA, P. (2009) : « **Création d'un dépôt institutionnel a la bibliothèque de la faculté des sciences de la santé de l'Université d'Abomey-Calavi** », Cotonou, FSS

SOSOUHOUNTO, T. (2007) : « **Contribution à la stratégie de mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques de l'université d'Abomey-Calavi** », Abomey-Calavi

ARTICLES DE PERIODIQUES

DUPONT, L. (1992) : « **La place de la formation documentaire dans la formation universitaire** », *Documentation et Bibliothèques*, PP. 35-40

NOEL, E. (1999) : « **Les formations à l'information en bibliothèques universitaires : Enquête nationale 1997-1998** », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, pp. 30-34

RESSOURCES ELECTRONIQUES

DUBOIS, A. (2004) : « **LMD et formation à la recherche documentaire en bibliothèque universitaire : ruptures ou continuités ?** »
<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/dubois.pdf>, Consulté le 15 novembre 2011

MORLAT, I. (2002) : « **La formation des usagers à Paris IV : complémentarité des actions entre SCD et Université** »
<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/morlat.pdf>, Consulté le 10 décembre 2011

HOUPHOUET BOIGNY, D. « **Le système LMD : les défis d'une réforme incontournable** »
http://africanalyses.cerap-inades.org/africanalyses/.../Le_systeme_LMD.pdf, Consulté le 17 décembre 2011

SALDHANA BACH, S.M. (2011) : « **Formation des usagers à la recherche documentaire : adaptation de l'exemple du SCD-Doc'INSA (INSA de Lyon) au contexte de la BU des Sciences de la Santé/SB (UFPR Curitiba-Brésil)** »
http://memsic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/61/79/20/PDF/MEMOIRE_SALDANHA_BACH_Sonia_Mara_15_juin_2011.pdf, Consulté le 22 décembre 2011

VIVARES, S. D. (2002) « **La formation des étudiants aux outils documentaires : quelle place pour un didacticiel ?** » :
<http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/vivares.pdf>, Consulté le 27 décembre 2011

OUVRAGES DE REFERENCES

CACALY, S. (2006) : « **Dictionnaire de l'information.** », Paris, A. Colin

ANNEXES

ANNEXE N°1 : Questionnaire et guides d'entretien

Guide d'entretien à l'endroit des étudiants usagers des BU

Bonjour Monsieur

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) dont le thème porte sur : « *Institutionnalisation dans le contexte LMD de la formation des étudiants à la recherche documentaire à l'UAC* », nous avons besoins des informations sur votre point de vue sur la question.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir nous accorder un bout de votre précieux temps pour un entretien.

Nous vous remercions pour la collaboration

Identification

Nom et prénom (Facultatif) -----

Entité de formation et année d'étude -----

Savez-vous ce que c'est que la recherche documentaire ?

1 - Avez-vous une fois suivi un cours d'initiation à la recherche documentaire ?

• Si oui dans quel cadre ?

- Dans les cours donnés à la faculté ?

- Au niveau des bibliothèques de l'université ?

2- Savez vous que les bibliothèques universitaires forment des étudiants à la recherche documentaire ?

Si non, accepteriez vous participer à une telle formation si elle était programmée ?

- Dans quel cadre accepteriez-vous le faire ?

- Dans le cadre formel des cours donnés par la Faculté ?

- Dans le cadre informel de programmation des bibliothèques universitaires ?

- Si c'est dans le cadre informel quelles heures pensez-vous utiliser pour suivre ce cours

- Si c'est dans le cadre formel des cours dispensés en faculté, quel statut aimeriez-vous qu'on donne à ces cours ?

- Facultatif ?

- Obligatoire ?

Guide d'entretien à l'endroit des spécialistes de l'information documentaire en service à l'UAC

Cher Collègue

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) dont le thème porte sur : « ***Institutionnalisation dans le contexte LMD de la formation des étudiants à la recherche documentaire à l'UAC*** », nous avons besoins des informations sur l'état de la question dans votre bibliothèque.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir nous accorder un bout de votre précieux temps pour un entretien.

Nous vous remercions pour la collaboration

Identification

Nom et prénom (Facultatif) -----

Entité de formation -----

1- Votre bibliothèque propose-t-elle ou proposera-t-elle la formation à la recherche documentaire à vos usagers ?

2- Si oui, comment arrivez-vous ou arriverez-vous à mobiliser les étudiants pour cela ?

- avec l'aide des enseignants ?
- par vos propres moyens ? Les quels ?
- Quels sont ou seront les contenus du cours ?
 - si non pourquoi ?
- par manque de temps
- par manque de moyens
- autres raisons

3 - Avec l'effectif que les spécialistes de l'information documentaire (SID) en service à l'UAC font, (20) le ratio des étudiants à former par un SID et par année universitaire est de 4126 étudiants. Soit 82 517 étudiants inscrits en 2011 divisés par 20.

Dans ce contexte, pensez-vous que les SID puissent seuls assurer la formation sans l'apport des enseignants ?

4 - Une formation à la recherche documentaire inscrite dans les cursus universitaires ; assurée en collaboration avec les enseignants des disciplines et soumise à validation des Faculté de formation ne serait-elle pas une solution au manque d'offre de formation à la recherche documentaire à l'UAC ?

5 - outre la fourniture de document, quels autres rôles pensez-vous revenir aux spécialistes de l'information documentaire que nous sommes pour aider à sa réussite du système LMD ?

*Par la formation de nos usagers ?

*Autres

6 - Comment pensons-nous jouer ce rôle ?

Questionnaire à l'endroit des enseignants

Bonjour Monsieur

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation au cycle II de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) dont le thème porte sur : « *Institutionnalisation dans le contexte LMD de la formation des étudiants à la recherche documentaire à l'UAC* », nous avons besoins des informations sur l'état de la question dans votre institution.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir sacrifier une partie de votre précieux temps pour remplir ce questionnaire.

Nous vous remercions pour la collaboration

Identification

Nom et prénom (Facultatif) -----

Entité de formation -----

1- Où en est la mise en place de la réforme LMD dans votre Faculté ou Ecole de formation ?

- Il s'agit d'un projet
- Il s'agit d'une offre effective

2 - Quels sont les rôles que vous pensez que les bibliothèques puissent jouer pour vous accompagner dans la réforme ?

3 - Saviez-vous que la formation de vos étudiants à la recherche documentaire représente l'une des missions des bibliothèques universitaires ?

Oui Non

4 – Saviez-vous que certaines Bibliothèques de l'UAC offraient ces prestations ?

Oui Non

5 – Si oui, aviez-vous déjà inscrit une fois vos étudiants à cette formation ?

Oui Non

6 – Si oui, quelles appréciations faites-vous des cours dispensés par ces bibliothécaires ?

7- Quelles contributions pensez-vous apporter pour une amélioration des prestations de ces bibliothécaires en cas d'insuffisances ?

8 - Quelles sont les heures utilisées pour offrir ces formations à vos étudiants ?

9 – Votre Faculté ou Ecole dispense-t-elle un cours sur la méthodologie de la recherche ?

Oui Non

10 – Si Oui, pouvez vous nous énumérer quelques grands traits du contenu ?

11 – Pensez-vous que ce contenu cadre avec le cours sur la recherche documentaire ?

Oui Non

12 – Si oui, ces formations étaient elles inscrites dans les cursus universitaires ?

Oui Non

13 - Travaillez-vous en collaboration avec les bibliothécaires ?

Oui Non

14- Si ces formations étaient hors cursus que pensez-vous faire pour les inscrire dans les cursus ?

15 - Une formation à la recherche documentaire inscrite dans les cursus universitaires ; assurée en collaboration avec les enseignants des disciplines et soumise à validation des Faculté de formation ne serait-elle pas une solution au manque d'offre de formation à la recherche documentaire à l'UAC ?

Oui

Non

16 - Si oui, par quel acte cette validation sera-t elle effective ?

- Par un arrêté pris par le Vice-recteur chargé des affaires académiques ?
 - Par une note de service prise par le Doyen de chaque Faculté ?
 - Autre acte (précisez)
-

17 – Si vous travailliez en collaboration avec les bibliothécaires, ces collaborations s'inscrivaient-elles dans un cadre formel ou informel ?

Oui

Non

18 – si vos collaborations s'inscrivaient dans un cadre informel que pensez-vous faire pour les rendre formelles ?

19 – Ces formations étaient elles :

- Obligatoires ?
- Facultatifs ?

20 – ces formations étaient- telles prises en compte dans l'évaluation de l'étudiant ?

Oui

Non

21 – Accepteriez-vous que les bibliothécaires assurant une partie de la formation à la recherche documentaire fassent partie de votre équipe pédagogique ?

Oui Non

22 – Quel sera le rôle :

- De L'enseignant ?

- Du bibliothécaire ?

23- Quels sont les points sur lesquels vous souhaiteriez que les formateurs mettent l'accent dans les cours ?

**ANNEXE N°2 : Liste des étudiants inscrits à l'UAC en 2011 et
l'effectif estimé pour 2012**

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
RECTORAT
AGENCE COMPTABLE

EFFECTIF ESTIME DES ETUDIANTS DE L'UAC POUR 2012

N°	ENTITE	EFFECTIF 2011	EFFECTIF 2012	OBSERVATION
1	CEBELAE	132	144	
2	CEFRI	25	27	
3	CIFRED	48	52	
4	CIPMA	85	93	
5	CUP-FLASH/PORTO-NOVO	4576	4991	
6	ENAM	1998	2168	
7	ENEAM	3761	4102	
8	ENS PORTO-NOVO	331	361	
9	ENSET-LOKOSSA	102	111	
10	ENSTA-KETOU	271	296	
11	EPAC	1596	1741	
12	ESTBR-ABOMEY	134	146	
13	FADESP	15 299	16686	
14	FASEG	7172+	7822	
15	FAST	10 799	11 778	
16	FLASH	32 991	35 983	
17	FSA	647	706	
18	FSS	1 127	1 229	
19	ILACI	175	191	
20	IMSP	115	125	
21	INJEPS	549	599	
22	IRSP	54	59	
23	IUT-LOKOSSA	540	589	
	TOTAL	82 517	90.000	

TABLE DES MATIERES

Pages

Identification du jury	i
Déclaration d'engagement du chercheur	ii
Dédicace	iii
Remerciements	iv
Liste des sigles et abréviations	v
Liste des tableaux	vi
Résumé	vii
Sommaire	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE PRELIMINAIRE : Du cadre de l'étude a la détermination globale de la problématique	4
Section 1 : Présentation de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi (BUAC) et observations de stage	5
Paragraphe 1 : Présentation de l'Université d'Abomey-Calavi et de la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi	5
1. L'université d'Abomey-Calavi (UAC)	5
1.1 Historique	5
1.2 Structures administratives centrales	6
1.2.1 Le rectorat	6
1.2.2 L'administration centrale	7
2- La bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi	7
2.1. Historique	7
2.2. De la bibliothèque Universitaire (BU) à la bibliothèque Universitaire Centrale (BUC)	8
2.3. Les relations entre la BUC et les autres structures documentaires	9

2.4. Organisation des structures documentaires au sein de l'UAC.....	10
2.4.1. Missions.....	10
2.4.2. Les organes de gestion de la bibliothèque de l'UAC.....	12
2.5. La documentation et le système LMD.....	12
2.6. L'environnement des structures documentaires.....	13
2.6.1. Les Etablissements de Formation de Recherche (EFR).....	13
Paragraphe 2 : Observation de stage : Etat des lieux sur les prestations de la BUC.....	15
1- Organisation et fonctionnement des structures.....	15
2- Les moyens.....	16
2.1. Les moyens matériels.....	16
2.1.1. Locaux et équipements.....	16
2.1.1.1. Les locaux.....	16
2.1.1.2. Equipements.....	19
2.2. Les ressources humaines.....	20
2.3. Le fonds documentaire et les services offerts.....	21
2.3.1. Le fonds documentaire.....	21
2.3.1.1. Le traitement des documents.....	24
2.3.2. Les services offerts.....	24
2.3.2.1. La diffusion.....	24
1. Inventaire des forces et faiblesses.....	25
1.1. Les forces ou atouts	26
1.2. Les faiblesses.....	26
Section 2 : Ciblage de la problématique	28
Paragraphe 1 : Choix de la problématique du sujet.....	28
1. Choix de la problématique et formulation du sujet.....	28
2. Limites de sujet.....	29
3. Spécification de la problématique.....	30
Paragraphe 2 : Détermination de la vision globale de résolution de la	

problématique spécifiée.....	30
1. Approches théoriques de résolution des problèmes.....	30
2. Synthèse des approches théoriques par problèmes.....	31
CHAPITRE PREMIER : Conception et mise en application du cadre théorique et méthodologique de l'étude.....	33
Section 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude.....	34
Paragraphe 1 : Objectifs, hypothèses et revues de littérature.....	34
1. Objectif	34
2. Causes et hypothèses liées au problème en résolution.....	34
3. Revue de littérature.....	38
Paragraphe 2 : Choix de la méthodologie de l'étude.....	41
Section2 : Collecte et analyse des données.....	42
Paragraphe 1 : Mobilisation, dépouillement et présentation des données...	42
1. Préparation et réalisation de la collecte.....	42
1.1. Préparation de la collecte.....	42
1.2. Réalisation de l'enquête.....	43
2. Dépouillement, présentation et analyse des données.....	43
2.1. Résultats.....	44
Paragraphe 2 : Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic.	52
1. Vérification des hypothèses.....	52
2. Etablissement du diagnostic	53
CHAPITRE DEUXIEME : Approches de solutions et conditions de mise en œuvre.....	54
Section1 : Approches de solutions.....	55
Paragraphe 1 : Proposition de solutions à l'absence d'une réglementation sur la formation à la recherche documentaire dans les structures documentaires de l'université d'Abomey-Calavi.....	55

Paragraphe 2 : Proposition de solutions à l'inexistence de partenariat formel entre les enseignants et les BU pour la formation des étudiant et la non insertion des cours de formation à la recherche documentaire dans leur cursus de formation.....	58
1. Pour un cadre formel de partenariat entre les enseignants et les bibliothèques pour la formation des usagers à l'UAC.....	58
2. Pour une insertion des cours de recherche documentaire dans le cursus de formation des étudiants.....	60
Section 2 : Conditions de mise en œuvre des solutions et recommandations.....	62
Paragraphe 1 : Conditions de mise en œuvre des solutions à l'inexistence d'offre de formation à la recherche documentaire dans les bibliothèques de l'Université d'Abomey-Calavi.....	63
Paragraphe 2 : Conditions de mise en œuvre des solutions liées aux difficultés de collaboration entre les acteurs de la formation.....	64
1. Recommandations à l'endroit du personnel des bibliothèques Universitaires.....	64
2. Recommandations à l'endroit des enseignants.....	64
Conclusion générale :.....	66
BIBLIOGRAPHIE	69
ANNEXE	72
ANNEXE N°1 : Questionnaire et guides d'entretien.....	73
ANNEXE N°2 : Liste des étudiants inscrits à l'UAC en 2011 et l'effectif estimé pour 2012.....	81
TABLE DES MATIERES :.....	82